

**INFRABEL**  
*Right On Track*

# Comptes annuels 2010

*Soumis par le Conseil  
d'Administration à  
l'Assemblée Générale  
du 18 mai 2011*

# Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>03</b>
<b>Chiffres-clés 2010</b>	<b>04</b>
<b>Rapport annuel du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires</b>	<b>06</b>
Situation de l'entreprise	06
Données financières relatives à l'exercice 2010	10
<b>Bilan 2010</b>	<b>14</b>
Actifs	14
Passifs	16
Explication du bilan	18
<b>Compte de résultat 2010</b>	<b>25</b>
Compte de résultat détaillé	25
Explication du compte de résultat	27
<b>Commentaires sur les comptes annuels</b>	<b>32</b>
1. Etat des immobilisations incorporelles	32
2. Etat des immobilisations corporelles	33
3. Etat des immobilisations financières	34
4. Placements de trésorerie et autres placements	35
5. Comptes de régularisation de l'actif	35
6. Etat du capital	35
7. Comptes de régularisation du passif	36
8. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	36
9. Bilan social	36
<b>Rapport du Collège des Commissaires sur les comptes annuels au 31 décembre 2010</b>	<b>38</b>
<b>Corporate Governance</b>	<b>41</b>

# Introduction



## Présentation de l'entreprise

Infrabel est le gestionnaire de l'infrastructure du réseau ferroviaire belge. La société a été créée le 29 octobre 2004 sous la forme d'une société anonyme de droit public, en application des directives européennes réglant la scission entre la gestion de l'infrastructure ferroviaire et l'exploitation du transport ferroviaire. La dernière modification des statuts de la société date du 23 décembre 2010. Le siège social de l'entreprise est sis place Marcel Broodthaers 2 à 1060 Bruxelles\*. Les comptes ont été établis selon les règles comptables internationales IFRS.

## Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

## Capital

Le capital d'Infrabel est constitué de 16 672 041 actions nominatives sans mention de la valeur nominale.

Suite à une décision de l'Assemblée Générale du 16 juillet 2007, un montant de 28 100 000,00 € a été libéré en 2010 suite au versement par la SNCB-Holding d'une partie du financement des travaux des lignes à grande vitesse.

Au cours de l'année 2010, l'Assemblée Générale a donné son accord pour une augmentation de capital de 29 075 287,14 € pour les travaux d'investissements réalisés dans le cadre de la SPV 162 pour la modernisation de la ligne Bruxelles-Luxembourg. Cette augmentation de capital s'est accompagnée de l'émission de 35 963 nouvelles actions.

Le capital d'Infrabel est détenu par l'Etat belge et la SNCB-Holding. Au 31/12/2010, la situation des détenteurs d'actions est la suivante :

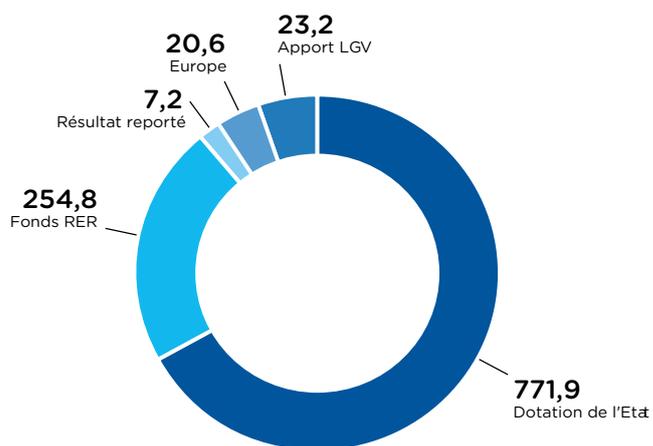
- l'Etat belge avec 1064 746 actions, soit 6,39% du capital.
- la SNCB-Holding avec 15 607 295 actions soit 93,61% du capital.

Bien que l'Etat belge détienne seulement une minorité des actions, il dispose légalement de 80% + 1 voix au niveau des prises de décisions dans les organes de gestion de l'entreprise.

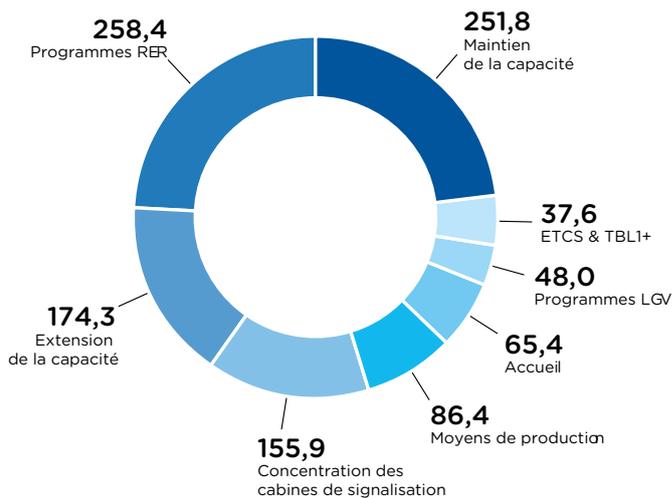
Les comptes annuels sont déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique. Des exemplaires imprimés du rapport annuel sont disponibles au siège de la société et sont envoyés aux personnes qui en font la demande. Le rapport annuel est également disponible sur le site web de la société ([www.infrabel.be](http://www.infrabel.be)).

# Chiffres-clés 2010

## Financement des investissements réalisés en 2010 ( en millions d'euros )



## Investissements réalisés en 2010 ( en millions d'euros )



## Compte de résultat ( en millions € )

Produits d'exploitation	1 366,18
Coûts d'exploitation <sup>(1)</sup>	1 341,11
Résultat d'exploitation brut (EBITDA)	25,07
Amortissements, réductions de valeur et provisions	378,57
Résultat d'exploitation net (EBIT)	-353,50
Résultat financier	351,93
Résultat exceptionnel	-1,13
Résultat global (EBT)	-2,70

<sup>(1)</sup> Sans amortissements, réductions de valeur et provisions

## Bilan

Le total bilantaire d'Infrabel s'élève à **14 751 229 382,61 €** au 31/12/2010 contre 13 834 741 049,10 € au 31/12/2009.

Le bilan reprenant les montants par rubrique de l'actif et du passif est présenté aux pages suivantes.

# 01



# Rapport annuel du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires

Le Conseil d'Administration a l'honneur de vous faire rapport sur la situation et les résultats de la société relatifs à l'exercice comptable 2010, conformément aux prescriptions légales et statutaires.

## 1. Situation de l'entreprise

---

### 1.1. Événements marquants de 2010

L'année 2010 a été marquée par l'accident de Buizingen. Suite à l'accident qui a coûté la vie à 18 personnes, le Parlement a créé une Commission spéciale « Sécurité du Rail ». Les travaux de la Commission ont requis un engagement particulier et une attention forte à tous les niveaux de l'entreprise.

Première priorité stratégique d'Infrabel depuis sa création, la sécurité est plus que jamais au centre des préoccupations de l'entreprise. Il a ainsi été décidé d'accélérer l'installation des équipements de voie TBL1+. En 2010, le niveau de risque traité sur le réseau est passé de 24,21% à 53,88%. L'objectif est d'atteindre un niveau de risque de 87% pour la fin 2012 et de 99% pour la fin 2015. De plus, la stratégie de mise en œuvre du système européen de contrôle des trains ETCS a été approfondie.

La concentration des cabines de signalisation et la suppression des passages à niveau contribuent également à la sécurité du réseau. En 2010 des progrès importants ont été enregistrés dans ce domaine avec la reprise de 12 cabines de signalisation et la suppression de 16 passages à niveau.

L'année 2010 a également été caractérisée par une reprise économique prudente. Le nombre de passagers transportés sur le réseau intérieur a augmenté de 1,7%. Après une forte chute en 2009, le transport de marchandises a repris lentement.

Le trafic international de voyageurs est quant à lui resté stable. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le transport international de voyageurs est ouvert à la concurrence. Un de ses principaux acteurs, Eurostar, opère depuis septembre 2010 sous statut d'entreprise ferroviaire indépendante.

Une étape supplémentaire a aussi été franchie en 2010 dans la procédure d'infraction lancée par la Commission européenne pour transposition insuffisante du premier paquet ferroviaire. Le 24 juin 2010, 13 pays membres ont été cités à comparaître devant la Cour européenne de Justice. La Belgique ne fait pas partie de ce groupe de pays. Pour ce qui concerne la Belgique, la Commission demande aux autorités fédérales d'éclaircir certains aspects du courrier de réponse de l'Etat belge du 9 décembre 2009, avant de prendre d'éventuelles initiatives juridiques décidées par la Commission européenne.

Infrabel a soutenu la Présidence belge de l'Union Européenne dans divers dossiers ferroviaires et de mobilité. La visite du chantier du tunnel ferroviaire du Liefkenshoek par les ministres européens des transports fut l'occasion de montrer qu'elle dispose de la vision et de l'expertise nécessaires pour promouvoir le développement du transport ferroviaire entre ce port et son hinterland dans un cadre de mobilité durable.

Suite à une grève de personnel d'une entreprise ferroviaire les 10 et 18 octobre 2010, Infrabel a été assignée en justice pour dommages par une autre entreprise ferroviaire.

En relation avec le fret ferroviaire, l'Union Européenne a adopté un nouveau règlement « 913/2010 relatif au développement d'un réseau ferroviaire pour un fret compétitif », qui est entré en vigueur le 09 novembre 2010.

Le 14 juin 2010, notre pays a signé la Déclaration de Rotterdam relative au développement d'un réseau de corridors ferroviaires de fret. Déjà active dans ce domaine en tant que membre fondateur du cor-



ridor C, Infrabel deviendra membre à part entière du corridor A, les discussions ayant été actives dès la fin de cette année. Elle contribuera également à la mise en place des structures du corridor F. Désormais, la Belgique bénéficie d'une présence forte sur la carte des corridors européens de fret.

Des réalisations importantes ont été menées à bien sur plusieurs grands chantiers destinés augmenter sensiblement la capacité du réseau.

Le 8 février, le forage du premier pertuis du tunnel ferroviaire du Liefkenshoek sous l'Escaut a commencé, suivi le 26 mars par le deuxième pertuis.

L'accès au port de Zeebrugge et le développement de son trafic ferroviaire ont également bénéficié de chantiers importants en 2010.

Dans le cadre de l'élaboration de l'étude d'incidences portant sur différents tracés du deuxième accès au port d'Anvers, il a été convenu durant l'été 2010 avec la Région Flamande de rechercher une solution favorisant la combinaison du rail et de la route, spécifiquement avec l'aménagement de l'A102.

Le 4 février 2010, le Conseil d'Etat a donné une suite favorable au recours introduit par la commune de Linkebeek contre le permis d'urbanisme délivré pour les travaux du RER entre Linkebeek et Rhode-Saint-Genèse. Suite à un changement de la législation, la Région flamande a accordé un nouveau permis qui a également fait l'objet d'un recours en septembre 2010. Ces événements perturbent fortement le planning des travaux et vont provoquer le report de la date de mise en service du RER sur cette ligne.

Différents chantiers ont par ailleurs progressé, tels la mise à 4 voies des autres lignes RER, le tunnel Schuman-Josaphat, la moderni-

sation de l'axe Bruxelles-Luxembourg, la modernisation de la L130 entre Namur et Charleroi, la gare de formation de Ronet,...

La réouverture de la ligne de marchandises 20 entre Lanaken et la frontière néerlandaise a été réalisée au cours du deuxième semestre. C'est un premier exemple, certes modeste, de co-financement de la Région flamande.

La ponctualité sur le réseau belge a atteint en 2010 un score de 85,7%, soit inférieur à 2009. Après neutralisation des causes externes et des travaux d'investissement, la ponctualité s'est élevée à 90,4%, contre 92,9% en 2009. La part des retards imputables à Infrabel a baissé à un minimum historique de 17,5% du total. En collaboration avec la SNCB, un plan d'action à court, moyen et long termes a été élaboré afin d'améliorer sensiblement la ponctualité des trains.

Enfin, Infrabel a affiné sa stratégie pour l'information en temps réel des voyageurs avec le lancement de RailTime by Phone le 4 octobre 2010.

Infrabel s'est aussi engagée sur la voie du développement durable. En divers endroits, des panneaux solaires ont été installés. Le plus gros projet a été le placement en juillet 2010 de 16 000 panneaux solaires sur le toit de la tranchée couverte de la ligne à grande vitesse à hauteur des communes de Brasschaat et Schoten. La totalité de l'énergie générée par ces panneaux a été achetée par Infrabel et injectée dans les installations de la jonction Nord-Sud anversoise pour alimenter les trains classiques et les trains à grande vitesse circulant sur cet axe. Ainsi, chaque année, 2 400 tonnes de CO<sub>2</sub> seront économisées.

Pour la première fois, Infrabel a participé à la Journée Découverte Entreprises. Plus de 7 000 visiteurs ont profité de la possibilité de découvrir un des 15 postes de signalisation ou de visiter le Traffic Control.

## 1.2. Positionnement de l'entreprise

En janvier 2006, le transport international de marchandises a été totalement libéralisé. Le transport intérieur de marchandises a suivi un an plus tard. Le 1er janvier 2010, c'était au tour du trafic international de voyageurs. Par conséquent, le nombre d'entreprises ferroviaires actives sur le réseau belge augmente.

Le 1er janvier 2010, Infrabel comptait 11 clients agréés, dont 7 font effectivement circuler des trains sur le réseau. Il s'agissait de la SNCB, Crossrail, SNCF-Fret, Veolia Cargo Nederland, SNCF Fret Benelux, Transport et ERS. Les 4 autres (CFL Cargo, Rotterdam Rail Feeding, ACTS en DB Schenker Netherlands) n'étaient pas actives.

Au courant de l'année 2010, ACTS et CFL Cargo ont perdu leur certificat de sécurité. Quatre autres entreprises ferroviaires ont reçu le leur: EuroCargoRail, Railtraxx, Eurostar International et SNCB Logistics, filiale nouvellement créée pour le transport de marchandises.

Avec la circulation de son premier train sur le réseau belge le 17<sup>ème</sup> avril 2010, DB Schenker Netherlands est devenu le huitième client actif d'Infrabel.

La SNCF Fret Benelux a changé de nom pour devenir Captrain Belgium. Depuis le 6 septembre, elle a repris les activités de Veolia Cargo Nederland qui disparaît donc comme client distinct.

Eurostar International Limited opère depuis le 1er septembre 2010 comme premier exploitant indépendant de trafic international de voyageurs.

Au 31 décembre 2010, Infrabel comptait donc 12 entreprises ferroviaires clientes, dont 8 actives.

La direction Accès au Réseau veille à développer des relations non-discriminatoires et de qualité avec ses clients, à savoir les entreprises ferroviaires.

Comparé à 2009, l'activité ferroviaire - exprimée en trains-km - a augmenté de 1,80%. Si l'on inclut les trains-km non effectifs, l'augmentation atteint 2,63%. Cette augmentation va de pair avec le redressement du transport de marchandises à l'issue de la crise financière internationale. Les revenus générés par la redevance d'utilisation de l'infrastructure restent stables.

Les investissements classiques sont garantis par les versements des dotations publiques par l'Etat, conformément au contrat de gestion. Des moyens de financement supplémentaires sont mobilisés en dehors du contrat de gestion, tels les financements PPP et les éventuels accords de co- ou de pré-financement.

Les travaux du RER sont financés par le Fonds RER dont l'Etat a confié la gestion à la SNCB Holding.

## 1.3. Evénements importants survenus après la fin de l'année comptable

Le 10 février 2011, la Chambre a approuvé le rapport final de la Commission Spéciale sur la Sécurité ferroviaire. Le rapport formule 109 recommandations pour améliorer la sécurité, qu'Infrabel prend à cœur. Infrabel va intégrer les conclusions générales dans son plan d'actions. Une attention particulière est accordée à l'augmentation de la sécurité sur le réseau belge.

Après une restructuration de l'activité fret de la SNCB, la nouvelle entreprise SNCB Logistics est active depuis le 01 février 2011 comme opérateur ferroviaire.

## 1.4. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Parmi les éléments pouvant influencer fortement le fonctionnement d'Infrabel, il faut bien sûr compter avec toute évolution fondamentale de la stratégie de son principal client qu'est la SNCB. Entre autres, le succès de la restructuration de SNCB Logistics, le plus gros client d'Infrabel en trafic marchandises, jouera un rôle important.

Les éventuelles suites de la procédure d'infraction par la Commission européenne à l'égard de l'Etat belge en raison d'une transposition insuffisante du 1er paquet ferroviaire dans le droit belge pourrait déboucher sur des mesures ou adaptations législatives qui influenceront le développement d'Infrabel.

## 1.5. Recherche et développement

Par son affiliation aux différentes organisations internationales, Infrabel bénéficie des retombées positives des programmes de recherche et développement menés au niveau international.

En outre, Infrabel essaie systématiquement d'innover dans tous les domaines relevant de ses missions.

## 1.6. Succursales

En dehors des 281 sièges de travail, Infrabel a 2 filiales directes, TUC RAIL SA et Chantier de Créosotage de Bruxelles S.A., respectivement actives dans le domaine des études et travaux d'infrastructure ferroviaire et dans le domaine du créosotage (traverses).

Infrabel participe aussi directement au GEIE Corridor C, à l'ASBL Liège CAREX et détient depuis 2009 une participation dans les SCRL GREENSKY et SPS FIN, créées dans le cadre de projets d'énergies alternatives



## 1.7 Indicateurs-clés

Infrabel utilise plusieurs indicateurs-clés dont la liste a été complétée en 2006 dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique BRIO.

### Les principaux indicateurs d’Infrabel sont les suivants :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>A</b>	<b>Sécurité</b>					
	- Collisions et heurts d'obstacles accidentels en voie principale					
	118	102	97	85	89	85
	- Accidents aux passages à niveau					
	61	56	62	47	45	33
	- Dépassement de signaux dont:					
	62	75	79	97	117	130
	En voie principale et de voie accessoire -> principale					
					96	104
	En voie accessoire					
					21	26
<b>B</b>	<b>Ponctualité des trains de voyageurs - service intéri-</b>					
	- Avec neutralisation					
	94,8%	94,0%	93,6%	94,3%	92,9%	90,4%
	- Sans neutralisation					
	91,9%	90,6%	89,2%	90,2%	88,9%	85,7%
	- Nombre de 'minutes relation' imputables à Infrabel					
	-	-	-	234 159	247 046	301 491
	Part d'Infrabel (en%)					
				23,70%	23,30%	21,10%
	- Nombre de 'minutes attribuées', imputables à Infrabel					
				305 458	318 527	397 068
	Part d'Infrabel (en%)					
				20,40%	19,80%	17,50%
<b>C</b>	EBITDA en mio €					
	+61,5	+57,8	+68,8	+83,9	+55,0	+25,1
	EBT (résultat global) en mio €					
	+49,0	+40,1	+65,9	+98,8	+69,6	-2,7
	Situation de trésorerie au 31 décembre (en mio €)					
	+351,9	+229,8	+576,2	+571,2	+559,1	+536,3
<b>D</b>	Degré de réalisation des investissements par rapport à l'amendement, toutes sources de financement confondues					
	90,5%	89,2%	81,6%	97,9%	101,6%	94,5%
<b>E</b>	Exécution du plan stratégique BRIO - Priorités stratégiques dont la progression est conforme aux objectifs (sur 23)					
	-	-	-	20	21	21
<b>F</b>	Nombre de sillons (mio)					
	1,897	1,856	1,854	1,844	1,754	1,798
	Nombre de trains-km (mio)					
	102,613	104,946	112,120	113,668	107,896	110,734
<b>H</b>	<b>Baromètre de qualité des voyageurs transportés en service intérieur (*)</b>					
	a) Indice de satisfaction général					
	7,44	7,33	7,23	6,93	6,92	6,41
	b) Ponctualité des trains					
	7,00	6,64	6,29	5,99	5,88	5,22
	c) Qualité de l'information dans les gares					
	7,38	7,27	7,24	7,14	7,11	6,80
<b>I</b>	Personnel exprimé en équivalents temps plein au 31 décembre de l'année					
	13 628	13 488	12 267 <sup>(*)</sup>	12 153	12 365	12 275

(\*) Influence du transfert de personnel vers la SNCB du fait de l'opération "New Passengers"

## 2. Données financières relatives à l'exercice 2010

### 2.1. Bilan

Le bilan de la société au 31 décembre 2010 s'élève à un total de 14 751,23 millions € contre 13 834,74 millions € au 1er janvier 2010 et peut être résumé comme suit (en millions d'euros):

ACTIF	31-12-2009	31-12-2010
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>12 701,54</b>	<b>13 489,41</b>
I. Frais d'établissement	0,00	0,00
II. Immobilisations incorporelles	1 342,78	1 373,28
III. Immobilisations corporelles	11 355,46	12 112,87
IV. Immobilisations financières	3,30	3,26
<b>Actifs circulants</b>	<b>1 133,2</b>	<b>1 261,82</b>
V. Créances à plus d'un an	7,85	7,85
VI. Stocks et commandes en cours	238,61	277,12
VII. Créances à moins d'un an	312,44	431,01
VIII. Placements de trésorerie	559,26	442,27
IX. Valeurs disponibles	0,24	94,26
X. Comptes de régularisations	14,79	9,31
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>13 834,74</b>	<b>14 751,23</b>

PASSIF	31-12-2009	31-12-2010
<b>Capitaux propres</b>	<b>13 084,42</b>	<b>13 831,19</b>
I. Capital	1 450,06	1 450,06
II. Primes d'émission	299,32	299,32
III. Plus-values de réévaluation	0,00	45,61
IV. Réserves	16,17	16,17
V. Résultat reporté	107,22	104,52
VI. Subsidés en capital	11 211,65	11 915,51
<b>Provisions</b>	<b>57,62</b>	<b>59,23</b>
VII. Provisions	57,62	59,23
<b>Dettes</b>	<b>692,69</b>	<b>860,81</b>
VIII. Dettes à plus d'un an	21,31	19,95
IX. Dettes à moins d'un an	501,53	653,78
X. Comptes de régularisation	169,86	187,08
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>13 834,74</b>	<b>14 751,23</b>

## 2.2. Compte de résultat

L'exercice comptable 2010 se clôture avec un résultat d'exploitation brut positif (EBITDA) de 25,07 millions€ et un résultat global légèrement négatif (EBT) de 2,70 millions€.

Le compte de résultat peut être résumé de la façon suivante (en millions d'euros) :

COMPTE DE RESULTAT	2009	2010
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 309,26</b>	<b>1 366,18</b>
Chiffre d'affaires	962,04	1 063,93
- Redevance infrastructure	626,56	629,11
- Dotation de l'Etat	115,09	192,49
- Autres	220,39	242,33
Variations des produits finis, des en cours de fabrication et des commandes en cours	3,99	22,90
Production immobilisée	322,44	249,53
Autres produits d'exploitation	20,80	29,82
<b>Coûts d'exploitation</b>	<b>1 254,25</b>	<b>1 341,11</b>
Approvisionnements et marchandises	99,28	117,16
Services et biens divers	1 152,44	1 222,61
- Charges de personnel	713,42	726,58
- Autres	439,03	496,03
Autres charges d'exploitation	2,53	1,34
<b>Résultat d'exploitation brut (EBITDA)</b>	<b>55,01</b>	<b>25,07</b>
Amortissements, réduction de valeur et provisions	307,18	378,57
Résultat financier	447,08	351,93
Résultat exceptionnel	-125,31	-1,13
<b>RÉSULTAT GLOBAL ( EBT )</b>	<b>69,61</b>	<b>-2,70</b>

## 2.3. Gestion des risques concernant les instruments financiers

Au 31 décembre 2010, Infrabel n'avait pas de risque résultant de l'utilisation d'instruments financiers.

Infrabel confie la gestion quotidienne de ses moyens de trésorerie à la SNCB-Holding qui agit en tant que «in house bank».

La SNCB-Holding s'occupe du cash pooling au sein du Groupe SNCB et recourt éventuellement à des instruments financiers pour son propre compte.



## 2.4. Affectation du résultat

Le bénéfice à affecter s'élève à :	
- Perte à affecter de l'exercice	-2 700 359,56 €
- Bénéfice reporté de l'exercice précédent	107 224 141,78 €
- Bénéfice à affecter	104 523 782,22 €
Le Conseil d'Administration propose l'affectation de résultat suivante :	
- Affectation au capital et à la prime d'émission	0,00 €
- Dotation à la réserve légale	0,00 €
- Dotation aux réserves disponibles	0,00 €
- Report vers l'exercice suivant	104 523 782,22 €
- Rémunération du capital ( dividende )	0,00 €
- Bénéfice à distribuer aux Administrateurs	0,00 €
- Bénéfice à distribuer aux autres allocataires	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>104 523 782,22 €</b>

La proposition d'affectation ci-dessus est inspirée par la volonté d'assurer à l'entreprise des moyens financiers suffisants pour maintenir son outil industriel et de permettre une gestion normale et saine de l'entreprise.

## 2.5. Missions complémentaires confiées aux commissaires

Pendant l'exercice comptable 2010, en plus de leur mandat ordinaire, la prestation suivante a été exécutée par les commissaires :

- Rapport relatif à l'augmentation de capital suite à l'apport en nature de la SNCB-Holding pour un montant de 8 000,00 €.

## 2.6. Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation appliquées lors de la clôture des comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été présentées au Comité de Direction du 14/03/2011 et au Conseil d'Administration du 31/03/2011. Les règles d'évaluation n'ont pas changé par rapport à l'exercice 2009.

Le résumé des règles d'évaluation est annexé aux comptes annuels.



## 2.7. Conflits d'intérêts

Dans le courant de l'exercice comptable précédent, aucun acte n'a donné lieu à un conflit d'intérêt entre un Administrateur et la société au sens de l'article 523 du Code des Sociétés.

## 2.8. Proposition de décharge des Administrateurs et des commissaires

Il est demandé à l'Assemblée Générale de donner décharge aux Administrateurs ainsi qu'aux commissaires et d'approuver les comptes annuels qui vous sont présentés.

Etablis à Bruxelles le 31/03/2011

Au nom du Conseil d'Administration,

**Christine Vanderveeren**

Présidente du Conseil d'Administration

**Luc Lallemand**

Administrateur délégué

# 02



# Bilan 2010

## 1. Actif

### Bilan exercice 2010 ( en euro )

ACTIF	Bilan au 31/12/2009	Bilan au 31/12/2010
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>	<b>12 701 540 845,93</b>	<b>13 489 411 044,83</b>
<b>I. Frais d'établissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>II. Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 342 778 084,01</b>	<b>1 373 281 081,61</b>
Droit de concession	1 291 313 131,31	1 277 575 757,57
Imm. incorp. hors de droit de concession	51 464 952,70	95 705 324,04
<b>III. Immobilisations corporelles</b>	<b>11 355 461 771,88</b>	<b>12 112 871 018,79</b>
A. Terrains et constructions	2 931 977 391,83	3 279 546 921,29
Valeur d'acquisition	3 527 720 834,57	3 961 636 385,18
Amortissement	-595 743 442,74	-682 089 463,89
B. Installations, machines et outillage	5 204 774 328,34	5 102 762 904,65
Valeur d'acquisition	9 319 531 585,77	9 399 342 867,13
Amortissement	-4 114 757 257,43	-4 296 579 962,48
C. Mobilier et matériel roulant	19 514 101,88	19 840 455,21
Valeur d'acquisition	117 227 829,16	120 869 313,55
Amortissement	-97 713 727,28	-101 028 858,34
D. Leasing et droits semblables	0,00	45 610 050,07
Valeur d'acquisition	0,00	49 307 903,10
Amortissement	0,00	-3 697 853,03
E. Autres immobilisations corporelles	266 322,04	843,44
Valeur d'acquisition	104 430 223,59	102 816 391,64
Amortissement	-104 163 901,55	-102 815 548,20
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	3 198 929 627,79	3 665 109 844,13
<b>IV. Immobilisations financières</b>	<b>3 300 990,04</b>	<b>3 258 944,43</b>
A. Entreprises liées	3 286 942,57	3 245 017,06
1. Participation	2 986 942,57	3 095 017,06
- Chantier de créosotage de Bruxelles	1 499 581,42	1 607 655,91
- TUC RAIL	1 487 361,15	1 487 361,15
2. Créances ( Woodprotect )	300 000,00	150 000,00
B. Entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation	3 000,00	3 000,00
1. Participations ( GREENSKY )	3 000,00	3 000,00
2. Créances	0,00	0,00
C. Autres immobilisations financières	11 047,47	10 927,37
1. Actions et parts	10 750,00	10 629,90
- SPS FIN	10 000,00	9 879,90
- BCC	750,00	750,00
2. Créances et cautionnements en numéraire	297,47	297,47

## Bilan exercice 2010 ( en euro )

<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>1 133 200 203,17</b>	<b>1 261 818 337,78</b>
<b>V. Créances à plus d'un an</b>	<b>7 852 542,63</b>	<b>7 852 542,63</b>
A. Créances commerciales	2 542,63	2 542,63
B. Autres créances	7 850 000,00	7 850 000,00
- Assainissement historique des sols	7 850 000,00	7 850 000,00
<b>VI. Stocks et commandes en cours d'exécution</b>	<b>238 613 784,98</b>	<b>277 122 207,65</b>
A. Stocks	234 599 962,11	238 798 369,34
1. Approvisionnements	147 589 418,81	149 327 982,89
2. En cours de fabrication	10 267 004,10	8 657 964,40
3. Produits finis	76 743 365,20	80 812 248,05
6. Acompte	174,00	174,00
B. Commandes en cours d'exécution	4 013 822,87	38 323 838,31
<b>VII. Créances à un an au plus</b>	<b>312 443 941,24</b>	<b>431 012 413,45</b>
A. Créances commerciales	211 030 865,64	197 560 594,34
B. Autres créances	101 413 075,60	233 451 819,11
- TVA à récupérer	32 284 483,20	30 958 895,94
- Dotation de l'Etat	62 369 000,00	16 268 000,00
- Fonds Investissement Ferroviaire	0,00	40 000 000,00
- Créances subventionnées	0,00	130 694 806,77
- Autres	6 759 592,40	15 530 116,40
<b>VIII.Placements de trésorerie</b>	<b>559 257 751,63</b>	<b>442 265 000,00</b>
B. Autres placements	559 257 751,63	442 265 000,00
<b>IX. Valeurs disponibles</b>	<b>243 835,48</b>	<b>94 259 193,91</b>
<b>X. Comptes de régularisation</b>	<b>14 788 347,21</b>	<b>9 306 980,14</b>
- Charges à reporter personnel	7 839 578,90	7 642 547,34
- Charges à reporter primes assurances	541 084,09	949 950,00
- Charges à reporter autres	6 213 967,43	631 831,60
- Produits acquis	193 716,79	82 651,20
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>13 834 741 049,10</b>	<b>14 751 229 382,61</b>

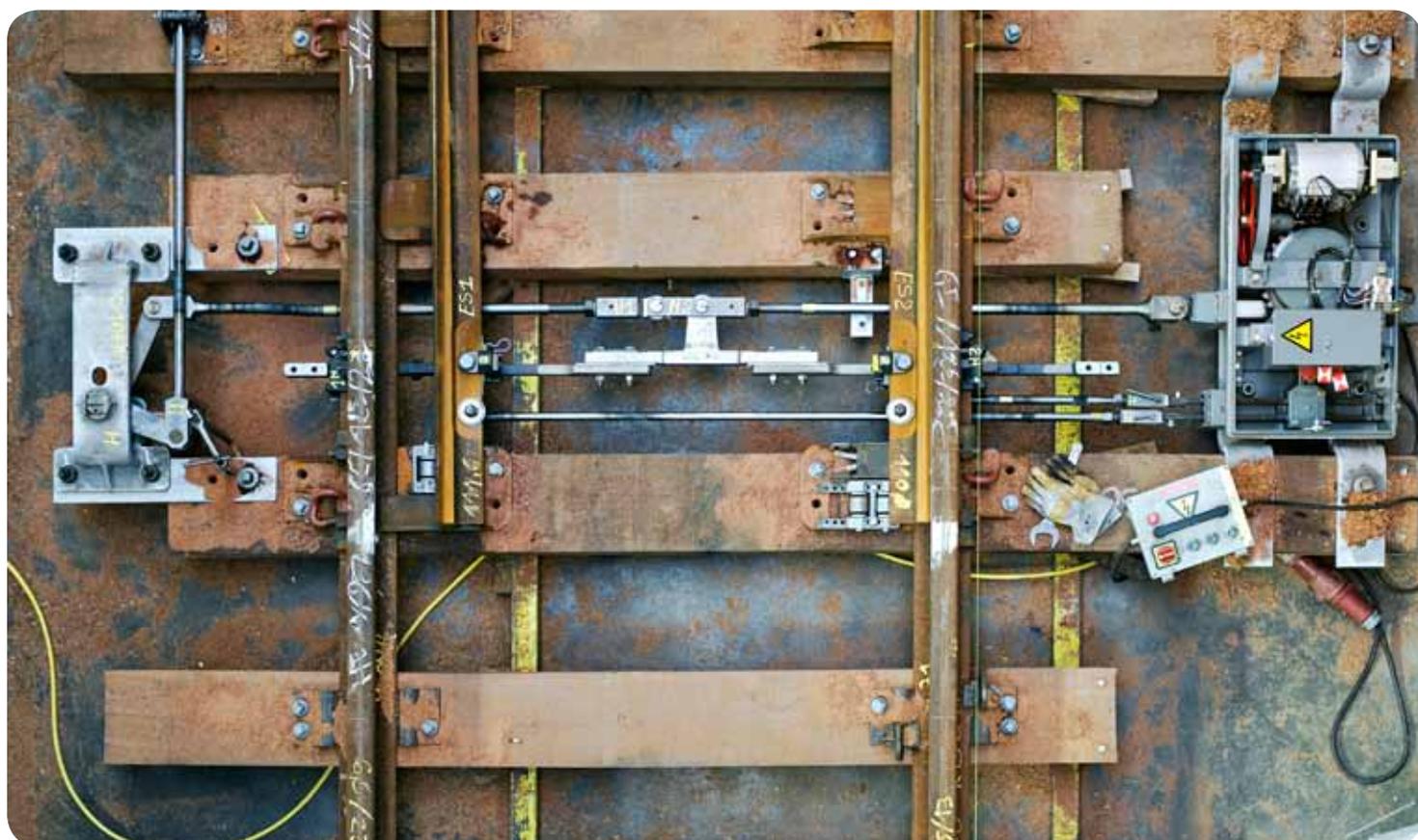
## 2. Passif

### Bilan exercice 2010 ( en euro )

PASSIF	Bilan au 31/12/2009	Bilan au 31/12/2010
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>13 084 423 747,65</b>	<b>13 831 188 300,66</b>
<b>I. Capital</b>	<b>1 450 061 500,00</b>	<b>1 450 061 500,00</b>
A. Capital souscrit	1 560 075 000,00	1 531 975 000,00
B. Capital non appelé (-)	-110 013 500,00	-81 913 500,00
<b>II. Primes d'émission</b>	<b>299 317 752,80</b>	<b>299 317 752,80</b>
<b>III. Plus-values de réévaluation</b>	<b>0,00</b>	<b>45 610 017,15</b>
<b>IV. Réserves</b>	<b>16 169 691,66</b>	<b>16 169 691,66</b>
A. Réserves légales	16 169 691,66	16 169 691,66
<b>V. Résultat reporté</b>	<b>107 224 141,78</b>	<b>104 523 782,22</b>
<b>VI. Subsidés en capital</b>	<b>11 211 650 661,41</b>	<b>11 915 505 556,83</b>
- Immobilisations corporelles et incorporelles	11 211 650 661,41	11 915 505 556,83
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>57 622 615,92</b>	<b>59 231 757,46</b>
<b>VII. Provision pour risques et charges et impôts différés</b>	<b>57 622 615,92</b>	<b>59 231 757,46</b>
A. Provisions pour risques et charges	57 622 615,92	59 231 757,46
4. Autres risques et charges	57 622 615,92	59 231 757,46
- Assainissement des sols	34 808 614,23	35 730 323,55
- Litiges juridiques	14 380 923,92	10 051 059,00
- Enlèvement déchets de bois non récupérables	645 084,16	645 084,16
- Congé d'ancienneté	6 332 635,00	6 246 765,94
- Primes d'ancienneté	1 455 358,61	1 340 862,95
- Départ anticipé du personnel	0,00	5 217 661,86



<b>DETTES</b>	<b>692 694 685,53</b>	<b>860 809 324,49</b>
<b>VIII. Dettes à plus d'un an</b>	<b>21 305 659,18</b>	<b>19 951 299,55</b>
A. Dette financière	0,00	27,34
3. Dettes de location - financement et assimilés	0,00	27,34
D. Autres dettes	21 305 659,18	19 951 272,21
- Reprise des pensions	21 289 834,76	19 499 306,17
- Autres	15 824,42	451 966,04
<b>IX. Dettes à un an au plus</b>	<b>501 530 698,62</b>	<b>653 777 799,24</b>
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	1 725 133,11	1 790 529,49
C. Dettes commerciales	495 089 898,72	605 393 197,05
1. Fournisseurs	495 089 898,72	605 393 197,05
D. Acomptes reçus sur commande	4 180 371,02	5 058 836,85
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	0,00	13 912,82
1. Impôts	0,00	7 579,28
2. Rémunérations et charges sociales	0,00	6 333,54
F. Autres dettes	535 295,77	41 521 323,03
<b>X. Compte de régularisation</b>	<b>169 858 327,73</b>	<b>187 080 225,70</b>
- Charges à imputer personnel	66 682 327,28	78 326 919,74
- Charges à imputer autres	67 358,61	84 882,62
- Produit à reporter redevance infrastructure	101 528 189,69	106 128 553,22
- Produit à reporter autres	1 580 452,15	2 539 870,12
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>13 834 741 049,10</b>	<b>14 751 229 382,61</b>



## 3. Explication du bilan

### 3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent d'une part le droit d'exploitation du réseau belge pour une valeur comptable de 1277575757,57 €. Ce droit d'exploitation est amorti linéairement en 99 ans. Cette rubrique comprend d'autre part les montants investis en software pour des applications internes. La valeur comptable de ces softwares s'élève à 95705324,04 €.

*Voir aussi commentaires sur les comptes annuels - Etat 1 (page 32).*

### 3.2. Immobilisations corporelles

Infrabel dispose d'un budget d'investissement annuel important. Les investissements de la société ont trait notamment à l'extension, à la modernisation et au maintien de l'infrastructure ferroviaire classique. Infrabel investit également des montants importants pour l'achèvement des travaux d'infrastructure ferroviaire visant une meilleure accessibilité de Bruxelles (RER), ainsi que pour les projets d'investissement prévus dans le plan stratégique comme la concentration des cabines de signalisation, le déploiement des systèmes TBL1+ et ETCS, l'accès aux ports ....

L'accroissement net des immobilisations corporelles par rapport à la situation au 31 décembre 2009 s'élève à 757409246,91 €.

*Voir aussi commentaires sur les comptes annuels - Etat 2 (page 33).*



### 3.3. Les immobilisations financières

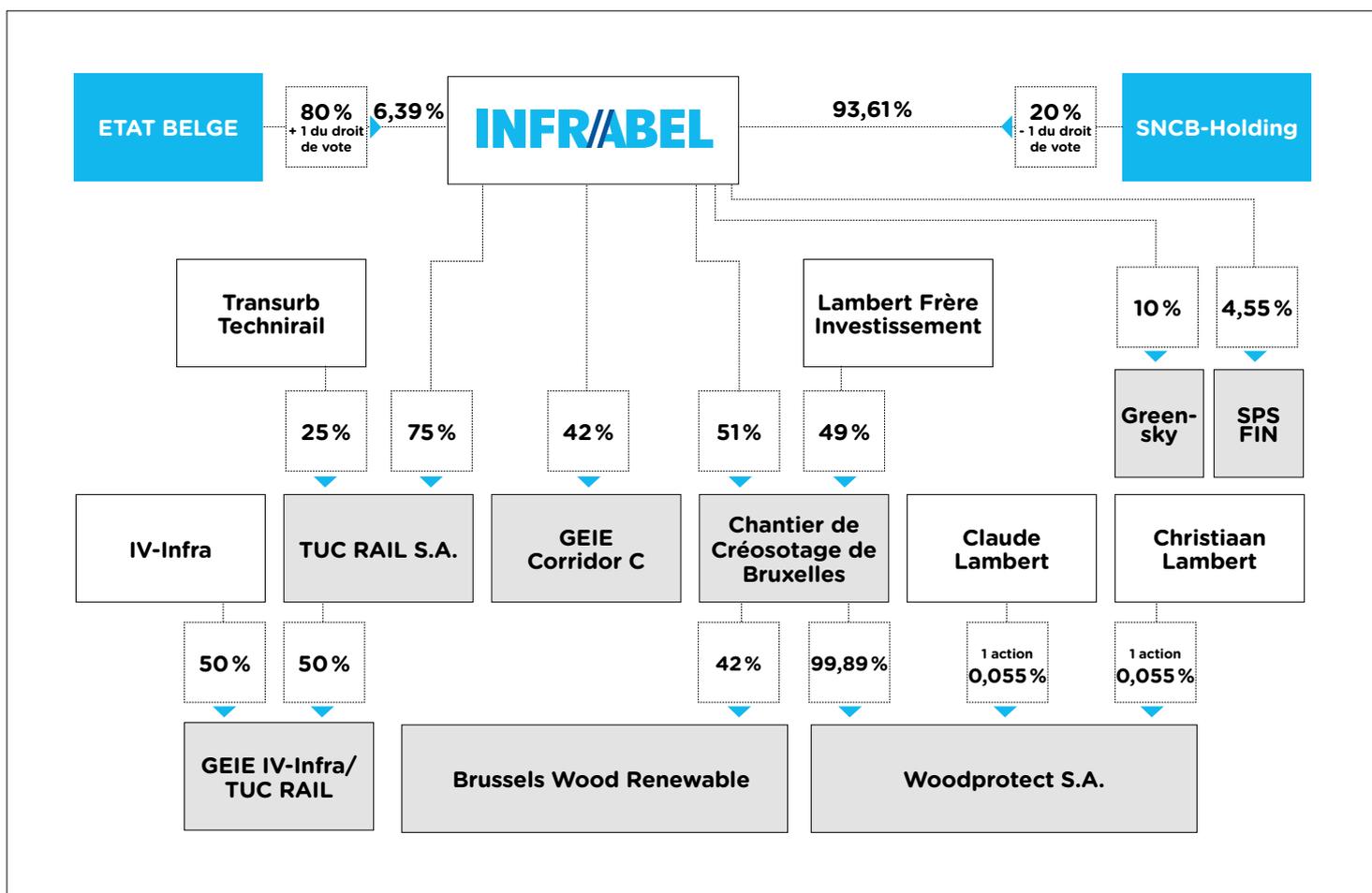
La société possède une participation de 3 095 017,06 € dans ses filiales qui se répartit de la manière suivante :

- TUC RAIL S.A. pour 1 607 655,91 €,
- Chantier de Créosotage de Bruxelles pour 1 487 361,15 €

De plus, la société possède une créance de 150 000,00 € sur la S.A. Woodprotect.

Dans le cadre des projets liés à l'énergie renouvelable, Infrabel a pris une participation dans le projet du train à voile. A cette fin, elle a participé à la fondation de la société Greensky SCRL qui sera chargée de l'installation d'éoliennes. La participation d'Infrabel dans cette société est de 10 %.

La structure générale des participations d'Infrabel dans le capital de ses filiales est présentée dans le schéma suivant.



Voir aussi commentaires sur les comptes annuels - Etat 3 (page 34).

### 3.4. Stocks et commandes en cours d'exécution

Au 31/12/2010, la société a dans son bilan des stocks pour un montant total de 253 038 428,82€ hors réductions de valeur. Une partie importante de ces stocks concerne des approvisionnements en matières premières tels que du matériel de signalisation, des traverses, des équipements de voie, etc. et ce, pour un montant de 163 568 042,37€. Les produits finis et les en cours de fabrication ont une valeur de 80 812 248,05€ et de 8657964,40€.

Les commandes en cours d'exécution, sans tenir compte des réductions de valeur, s'élèvent à 41 043 865,57€ et concernent des travaux pour lesquels un contrat a été conclu avec le tiers qui a passé la commande et qui seront facturées ultérieurement aux tiers en question.

Montants en €	
<b>Stocks :</b>	<b>238798369,34</b>
1. Approvisionnements	149327982,89
Valeur d'acquisition	163568042,37
- Matières premières	34426,95
- Livraisons diverses	23951075,89
- Ballast	120961,71
- Traverses	14979504,22
- Rails	7310712,86
- Equipements de voie	10731511,91
- Appareils de voies	4940724,11
- Câbles	3300,00
- Matériel de signalisation	76130892,44
- Autre matériel de voies	9245919,00
- Mitrailles et matériel mis hors service	6518755,32
- Matériaux rébutés	5572972,07
- Matériel roulant	1350914,03
- Supplément frais d'achats	2676371,86
Réductions de valeur actées	-14240059,48
2. En cours de fabrication	8657964,40
3. Produits finis	80812248,05
6. Acomptes sur matières	174,00
Montant en €	
<b>Commandes en cours d'exécution :</b>	<b>38323838,31</b>
- Prix de fabrication	41043865,57
- Réductions de valeur actées	-2720027,26

### 3.5. Créances à un an au plus

Les créances commerciales s'élèvent au 31/12/2010 à 431012413,45€, constituées en créances commerciales pour 197560594,34€ et autres créances pour 233 451 819,11€. Les créances commerciales sur l'opérateur SNCB s'élèvent à 92161320,73 €. Il s'agit principalement de la facture de redevance infrastructure pour le mois février 2011. Les redevances infrastructures sont facturées deux mois à l'avance. La créance liée aux subsides d'exploitation de l'Etat s'élève à 63296000,00€. Les autres créances pour un montant de 233 451 819,11€ comprennent en parti-

culier des créances liées à des subventions de tiers pour un montant de 130694806,57€ dont 88932167,41€ concernent le fonds RER et 25248960,93€ sont liés à l'Union Européenne. Le montant de la TVA à récupérer s'élève à 30958895,94€. Une créance liée aux subsides d'investissement de l'Etat belge porte sur un versement du 15 décembre 2010 sur un compte de l'Etat géré par la SNCB-Holding conformément à l'A.R. du 7 décembre 2008 et ce, pour un montant de 40000000,00€.

### 3.6.

## Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Infrabel dispose au 31/12/2010 d'une trésorerie positive de 536 524 193,91€. Les moyens de trésorerie disponibles ont été d'une part investis auprès de la SNCB-Holding dans le cadre d'un cash-pooling et d'autre part auprès d'institutions financières.

Le tableau des mouvements de trésorerie ci-dessous reprend les mouvements des valeurs disponibles et la façon dont ils sont géné-

rés et affectés. Afin d'établir l'aperçu des mouvements de trésorerie, la méthode indirecte a été utilisée. Dans cette méthode, les mouvements de trésorerie sont reconstruits en corrigeant le bénéfice net avec les opérations non monétaires, telles que les amortissements, les réductions de valeur et les provisions.

Tableau des mouvements de trésorerie		31 décembre 2010
<b>Placements de trésorerie et équivalents caisse au début de l'exercice</b>		<b>559 501 587,11</b>
<b>Activités opérationnelles</b>		
<b>Résultat de l'entreprise</b>		<b>-2 700 359,56</b>
<b>Postes sans effet de trésorerie compris dans le résultat de la société</b>		<b>21 974 768,05</b>
- Amortissements sur immobilisations		366 805 433,99
- Prise en résultat des subsides en capital		-353 411 645,87
- Réductions de valeur		7 186 442,79
- Provisions pour risques et charges		1 609 141,54
- Plus-values et moins-values réalisées		-214 604,40
<b>Moyens bruts générés par l'activité opérationnelle de l'entreprise</b>		<b>19 274 408,49</b>
Variation de stocks et de commandes en cours		-39 044 407,42
Variation des créances commerciales		-6 064 302,78
Variation des créances liées aux dotations d'exploitation de l'Etat		-21 281 000,00
Variation des autres créances		-52 948 148,78
Variation des dettes commerciales		110 303 298,33
Variation des autres dettes		589 442,66
Variation dans les comptes de régularisation		22 703 265,04
Variation C/C TVA		1 325 587,26
<b>Moyens nets générés par les activités opérationnelles</b>		<b>34 858 142,80</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Investissements en immobilisations incorporelles		-44 238 283,97
Investissements en immobilisations corporelles		-1 065 232 055,75
Revenus de la vente d'immobilisations		577 282,77
Investissements en immobilisation financière		150 000,00
<b>Moyens nets générés par les activités d'investissement</b>		<b>-1 108 743 056,95</b>
<b>Activités de financement</b>		
Subsides en capital de l'Etat pour le financement des actifs		1 057 266 541,29
Variation des créances liées aux dotations d'investissement de l'Etat		4 086 000,00
Variation des créances liées au Fonds RER		-10 445 020,34
Variation des créances concernant le fonds d'investissement ferroviaire		-40 000 000,00
Variation des dettes concernant les dotations d'investissement non utilisées		40 000 000,00
<b>Moyens générés par les activités de financement</b>		<b>1 050 907 520,95</b>
<b>Placements de trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>		<b>536 524 193,91</b>

### 3.7. Fonds propres

Les fonds propres s'élèvent à 13 831 188 300,66 € et peuvent se résumer de la manière suivante:

Capital souscrit	1 531 975 000,00 €
Capital non appelé	-81 913 500,00 €
Primes d'émission	299 317 752,80 €
Plus-values de réévaluation	45 610 017,15 €
Réserves	16 169 691,66 €
Résultat reporté	104 523 782,22 €
Subsides en capital	11 915 505 556,83 €

L'apparition du poste 'plus-values de réévaluation' s'explique par une plus-value sur les actifs de signalisation QTE et des installations de triage à Anvers Nord qui font l'objet d'un financement alternatif par la SNCB-Holding.

L'accroissement des subsides en capital par rapport à l'exercice précédent, provient des nouveaux subsides en capital reçus pour différents projets d'investissement tels que le projet LGV, le RER, ainsi que d'autres projets d'investissement financés par l'Union Européenne, l'Etat, les provinces, etc.

### 3.8. Provisions et impôts différés

Infabel a provisionné dans son bilan des montants pour couvrir tous les risques et obligations importantes connus pour un total de 59 231 757,46 €.

Les provisions constituées concernent les sujets suivants:

Assainissement des sols	35 730 323,55 €
Litiges juridiques	10 051 059,00 €
Enlèvement de déchets de bois non récupérables	645 084,16 €
Départ anticipé du personnel	5 217 661,86 €
Congé d'ancienneté	6 246 765,94 €
Prime d'ancienneté	1 340 862,95 €



### 3.9. Dettes

Les dettes à court et long terme s'élèvent à 673 729 098,79 € et peuvent être réparties comme suit :

Dettes commerciales	605 393 197,05 €
Avances reçues	5 058 836,85 €
Dettes fiscales, salariales et sociales	13 912,82 €
Dettes à long terme échéant dans l'année	1 790 529,49 €
Autres dettes à court terme	41 521 323,03 €
Location-financement et dettes similaires	27,34 €
Dettes à long terme	19 951 272,21 €

Les autres dettes à court terme proviennent en grande partie des subsides en capital non encore utilisés en fin d'exercice pour 40 000 000,00 € (voir créance à un an au plus).



03



# Compte de resultat 2010

## 1. Compte de résultat détaillé

COMPTE DE RESULTAT ( en comparaison avec l'exercice précédente)	Cumul 31.12.2009	Cumul 31.12.2010	Variation
<b>I. Produits d'exploitation</b>	<b>1 309 262 032,59</b>	<b>1 366 181 043,66</b>	<b>56 919 011,07</b>
A. Chiffre d'affaires	962 038 529,08	1 063 930 013,23	101 891 484,15
Ventes et prestations de services	962 038 529,08	1 063 930 013,23	101 891 484,15
- Dotation de l'Etat	115 090 000,00	192 488 000,00	77 398 000,00
- Redevance infrastructure	626 556 695,30	629 113 729,57	2 557 034,27
- Energie pour traction et bâtiments	144 242 163,83	172 390 749,10	28 148 585,27
- Investissements pour tiers	39 493 428,69	15 623 369,55	-23 870 059,14
- Autres	36 656 241,26	54 314 165,01	17 657 923,75
Remises, ristournes et rabais accordés	0,00	0,00	0,00
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation+, réduction -)	3 989 019,72	22 903 087,64	18 914 067,92
C. Production immobilisée	322 435 703,63	249 525 512,59	-72 910 191,04
D. Autres produits d'exploitation	20 798 780,16	29 822 430,20	9 023 650,04
<b>II. Coûts d'exploitation</b>	<b>1 561 426 110,88</b>	<b>1 719 678 228,41</b>	<b>158 252 117,53</b>
A. Approvisionnements et marchandises	99 277 585,89	117 161 484,95	17 883 899,06
1. Achats	141 932 002,56	133 149 522,16	-8 782 480,40
2. Variation des stocks (augmentation+, réduction -)	-42 654 416,67	-15 988 037,21	26 666 379,46
B. Services et biens divers	1 152 444 290,16	1 222 612 459,76	70 168 169,60
- Charges de personnel	713 415 027,29	702 867 974,41	-10 547 052,88
- Autres charges relatives au personnel	0,00	23 709 282,49	23 709 282,49
- Autres	439 029 262,87	496 035 202,86	57 005 939,99
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	0,00	0,00	0,00
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	359 141 244,46	369 051 393,21	9 910 148,75
E. Réductions de valeur de stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -)	-7 741 550,29	4 879 411,77	12 620 962,06
F. Provisions pour risques et charges (dotations+, reprises-)	-44 221 080,50	4 634 572,37	48 855 652,87
G. Autres charges d'exploitation	2 525 621,16	1 338 906,35	-1 186 714,81
<b>III. Resultat d'exploitation</b>	<b>-252 164 078,29</b>	<b>-353 497 184,75</b>	<b>-101 333 106,46</b>

COMPTE DE RESULTAT ( en comparaison avec l'exercice précédent )	Cumul 31.12.2009	Cumul 31.12.2010	Variation
<b>IV. Produits financiers</b>	<b>1 833 508 850,57</b>	<b>356 877 826,84</b>	<b>-1 476 631 023,73</b>
A. Produits des immobilisations financières	27 135,01	17 325,00	-9 810,01
B. Produits des actifs circulants	7 716 113,21	3 444 002,67	-4 272 110,54
C. Autres produits financiers	1 825 765 602,35	353 416 499,17	-1 472 349 103,18
<b>V. Charges financières</b>	<b>1 386 425 919,00</b>	<b>4 951 671,31</b>	<b>-1 381 474 247,69</b>
A. Charges des dettes	1 402 508,44	2 501 467,24	1 098 958,80
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub II.E (augmentation +, réduction -)	-1 150 318,19	2 414 985,41	3 565 303,60
C. Autres charges financières	1 386 173 728,75	35 218,66	-1 386 138 510,09
<b>VI. Resultat courant avant impôt</b>	<b>194 918 853,28</b>	<b>-1 571 029,22</b>	<b>-1 96 489 882,50</b>
<b>VII. Produits exceptionnels</b>	<b>1 393 735 623,32</b>	<b>524 290,05</b>	<b>-1 393 211 333,27</b>
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	1 387 885 862,54	0,00	-1 387 885 862,54
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	131 285,23	108 074,49	-23 210,74
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	582 678,81	416 210,88	-166 467,93
E. Autres produits exceptionnels	5 135 796,74	4,68	-5 135 792,06
<b>VIII. Charges exceptionnelles</b>	<b>1 519 048 928,95</b>	<b>1 653 620,39</b>	<b>-1 517 395 308,56</b>
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnelles sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	459 817 489,29	1 451 893,81	-458 365 595,48
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	0,00	120,10	120,10
C. Provisions pour risques et charges exceptionnelles	7 787 993,61	0,00	-7 787 993,61
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	0,00	201 606,48	201 606,48
E. Autres charges exceptionnelles	1 051 443 446,05	0,00	-1 051 443 446,05
<b>IX. Resultat de l'exercice avant impôts</b>	<b>EBT</b>	<b>69 605 547,65</b>	<b>-2 700 359,56</b>
			<b>-72 305 907,21</b>



## 2. Explication du compte de résultat

### 2.1. Chiffre d'affaires

Le montant du chiffre d'affaires total est de 1063 930 013,23 € et peut être présenté de la manière schématique suivante:

Montants en €	
<b>I. Produits d'exploitation</b>	
<b>A. Chiffre d'affaires</b>	<b>1063 930 013,23</b>
Redevance infrastructure	629 113 729,57
Dotation de l'Etat	192 488 000,00
Electricité de traction et pour les bâtiments	172 390 749,10
Investissement pour tiers	15 623 369,55
Autres prestations intragroupe pour la SNCB-Holding	6 786 307,21
Autres prestations intragroupe pour la SNCB	12 648 260,20
Ventes de mitrailles	9 467 614,45
Redevance contractuelle	1 649 966,91
Travaux de diverses natures comme l'entretien d'installations diverses	139 612,10
Travaux de diverses natures tels que le soudage, le découpage des rails, le fraisage,...	16 114 512,46
Divers	7 507 891,68

La redevance infrastructure provenant des opérateurs ferroviaires représente 629,11 millions € ou 59% du chiffre d'affaires.

Infrabel est rémunérée via une redevance calculée par train-kilomètre pour l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire belge, aussi bien pour le transport national et international de voyageurs que pour le transport de marchandises.

Pour assurer le financement de ses coûts opérationnels, l'entreprise dispose également d'une dotation de l'Etat s'élevant à 192,49 millions €, soit 18% du chiffre d'affaires.

Infrabel est également responsable pour la livraison d'électricité pour tout le groupe SNCB. Cela signifie une refacturation aux autres entités du groupe SNCB aussi bien pour l'énergie de traction que pour l'énergie pour les bâtiments. Pour l'année 2010, le produit s'élève à 172,39 millions €.

Les investissements pour tiers et les prestations intragroupes concernent les facturations aux autres entités du groupe pour un montant de 35,05 millions €.



## 2.2. Production immobilisée

Chaque entreprise dispose de moyens propres qu'elle peut éventuellement utiliser, dans le cadre de son activité économique, pour la construction d'immobilisations corporelles et incorporelles. Ces actifs durables, investissements réalisés à l'aide des moyens internes, sont appelés "production immobilisée". Les charges relatives à ces travaux en régie sont neutralisées par la comptabilisation d'un produit correspondant, tandis que les investissements réalisés sont activés au bilan. La production immobilisée s'élève en 2010 à 249,53 millions €.

## 2.3. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à 356,88 millions € et proviennent essentiellement des amortissements sur les subsides en capital (353,41 millions €). En outre, un montant de 3,44 millions € provient des intérêts sur les placements de la trésorerie disponible.

Montants en €	
<b>IV. Produits financiers</b>	<b>356 877 826,84</b>
A. Produits des immobilisations financières	17 325,00
B. Produits des actifs circulants	3 444 002,67
C. Subsides en capital et intérêts	353 411 645,87
D. Conversion devises étrangères	4 853,30



## 2.4. Approvisionnements et marchandises

Les charges d'approvisionnements et de marchandises s'élèvent à 117,16 millions€ dont 96,42 millions€ concernent les approvisionnements spécifiques en rails.

Montants en €	
<b>II. Coûts d'exploitation</b>	
<b>A. Approvisionnements et marchandises</b>	<b>117 161 484,95</b>
1. Achats	133 149 522,16
Rails	15 201 152,49
Ballast	9 431 480,44
Traverses	32 387 721,40
Voies accessoires	7 413 770,05
Aiguillages	3 876 379,79
Matériel de signalisation	40 686 329,75
Articles pour caténaires	5 591 745,25
Autres articles d'approvisionnement	18 560 942,99
2. Variation des stocks	-15 988 037,21
Variation des stocks des articles spécifiquement chemin de fer	-18 168 475,09
Variation des stocks des autres articles	2 180 437,88

## 2.5. Services et biens divers

Les services et biens divers portent sur un montant total de 1222,61 millions€ dont 726,58 millions€ sont liés aux charges de personnel.

Montants en €	
<b>II. Coûts d'exploitation</b>	
<b>B. Services et biens divers</b>	<b>1 222 612 459,76</b>
Charges de personnel	702 867 974,41
Gestion du personnel	23 709 282,49
Energie de traction et bâtiments	187 138 568,58
Entretien de l'infrastructure	83 284 784,04
Prestations intragroupe	106 934 623,73
Divers	118 677 226,51

Au 31 décembre 2010, Infrabel comptait un effectif de personnel de 12 275 exprimé en équivalents temps plein. Ce nombre est resté assez constant durant l'exercice, bien que l'attrition naturelle ait été importante et ait nécessité des efforts de recrutement considérables.

Les prestations intragroupe ont une valeur de 106,93 millions€ dont 93,61 millions€ sont à affecter à la SNCB-Holding contre 13,93 millions€ pour la SNCB. Infrabel est au sein du Groupe SNCB chargé de la coordination de l'achat d'énergie électrique pour l'ensemble du groupe. Ces achats portent aussi bien sur l'électricité de traction que sur l'électricité nécessaire pour les bâtiments. Ce montant s'élève à 187,14 millions€.



## 2.6.

### Amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges

Les amortissements sont comptabilisés mensuellement et prennent cours à compter du premier jour du mois suivant celui où l'immobilisation corporelle peut être mise en exploitation et ceci conformément aux règles d'évaluation approuvées.

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles sont compensés en grande partie par l'amortissement des subsides en capital y afférent. Ces derniers sont comptabilisés comme produits financiers.



Montants en €	
<b>II. Coûts d'exploitation</b>	
<b>D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>369 051 393,21</b>
Frais d'établissement	0,00
Droit de concession	13 737 373,74
Autres immobilisations incorporelles (principalement software)	0,00
Immobilisations corporelles	355 314 019,47
<b>E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes d'exécution et sur créances commerciales</b>	<b>4 879 411,77</b>
<b>F. Provisions pour risques et charges</b>	<b>4 634 572,37</b>

04



# Commentaires sur les comptes annuels

## 1. Etat des immobilisations incorporelles

---

Montants en €	Concessions, brevets, licences,...
<b>A. Valeur d'acquisition</b>	
A la fin de l'exercice comptable précédent	1 411 464 953,00
Mutations de l'exercice :	
- Acquisitions, y compris la production immobilisée	44 238 284,34
- Cessions et désaffectations	
- Transfert d'une rubrique à une autre	2 087,00
Situation fin d'exercice	1 455 705 324,34
<b>C. Amortissements et réductions de valeur</b>	
Situation fin d'exercice	68 686 868,69
Mutations de l'exercice :	
- Actées	13 737 373,74
- Reprises	
- Acquis de tiers	
- Cessions et désaffectations	
- Transfert d'une rubrique à une autre	
Situation fin d'exercice	82 424 242,43

## 2. Etat des immobilisations corporelles

Montants en €	Terrains et bâtiments	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant
<b>A. Valeur d'acquisition</b>			
A la fin de l'exercice comptable précédent	3 527 720 834,57	9 319 531 585,77	1 172 278 229,16
Mutations de l'exercice			
Acquisition, y compris la production immobilisée	11 503 669,54	27 970 882,84	2 833 757,29
Cessions et désaffectations	-937 873,56	-79 173 109,64	-1 569 576,12
Transferts d'une rubrique à une autre	423 349 754,63	131 013 508,16	2 377 303,22
Situation fin d'exercice	3 961 636 385,18	9 399 342 867,13	1 208 693 313,55
<b>C. Amortissements et réductions de valeurs</b>			
A la fin de l'exercice comptable précédent	595 743 442,74	4 114 757 257,43	97 713 727,28
Mutations de l'exercice			
Actées	47 698 880,50	300 343 251,73	4 759 605,98
Reprises			
Acquises de tiers			
Cessions et désaffectations	-937 873,56	-78 935 532,47	-1 444 474,92
Transferts d'une rubrique à une autre	39 585 014,21	-39 585 014,21	
Situation fin d'exercice	682 089 463,89	4 296 579 962,48	101 028 858,34
<b>D. Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>3 279 546 921,29</b>	<b>5 102 762 904,65</b>	<b>19 840 455,21</b>

Montants en €	Location-financement et droits similaires	Autres immobilisations corporelles	Immobilisation corporelles en cours et acomptes versés
<b>A. Valeur d'acquisition</b>			
A la fin de l'exercice comptable précédent		104 430 223,59	3 198 929 627,79
Mutations de l'exercice			
Acquisition, y compris la production immobilisée	32,92		1 022 923 713,16
Cessions et désaffectations		-1 614 675,39	
Transferts d'une rubrique à une autre		843,44	-556 743 496,82
Situation fin d'exercice	32,92	102 816 391,64	3 665 109 844,13
<b>B. Plus-values</b>			
A la fin de l'exercice comptable précédent			
Mutations de l'exercice			
Actées			
Acquises de tiers	49 307 870,18		
Annulées			
Transferts d'une rubrique à une autre			
Situation fin d'exercice	49 307 870,18		
<b>C. Amortissements et réductions de valeurs</b>			
A la fin de l'exercice comptable précédent		104 163 901,55	
Mutations de l'exercice			
Actées	3 697 853,03	266 322,04	
Reprises			
Acquises de tiers			
Cessions et désaffectations		-1 614 675,39	
Transferts d'une rubrique à une autre			
Situation fin d'exercice	3 697 853,03	102 815 548,20	
<b>D. Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>45 610 050,07</b>	<b>843,44</b>	<b>3 665 109 844,13</b>

### 3. Etat des immobilisations financières

Montants €	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres entreprises
<b>1. Participation et autres</b>			
<b>A. Valeur d'acquisition</b>			
A la fin de l'exercice comptable précédent	3 284 093,42	10 000,00	10 750,00
Mutations de l'exercice			
Acquisition			
Situation fin d'exercice	3 284 093,42	10 000,00	10 750,00
<b>C. Réductions de valeur</b>			
A la fin de l'exercice comptable précédent	297 150,85		
Mutations de l'exercice			
Situation fin d'exercice	189 076,36		-120,10
<b>D. Montant non appelé</b>			
A la fin de l'exercice comptable précédent		7 000,00	
Mutations de l'exercice			
Acquisition			
Situation fin d'exercice		7 000,00	
<b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>3 095 017,06</b>	<b>3 000,00</b>	<b>10 629,90</b>
<b>2. Créances</b>			
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice précédent	300 000,00		297,47
Mutations de l'exercice			
Additions			
Remboursements	-150 000,00		
<b>Valeur comptable nette à la fin de l'exercice</b>	<b>150 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>297,47</b>



## 4. Placements de trésorerie et autres placements

Montants en €	
Titres à revenus fixes	0,00
Dépôts à terme auprès d'institutions financières à un mois au plus	0,00
Autres placement non repris ci-avant	442 265 000,00

## 5. Comptes de régularisation de l'actif

Montants en €	
<b>Charge à reporter</b>	<b>9 224 328,94</b>
Paiement anticipé de la prime annuelle pour le personnel	7 642 547,34
Acompte pour l'énergie de traction	900 000,00
Primes d'assurances	631 831,60
Ratings financiers	49 950,00
<b>Produits acquis</b>	<b>82 651,20</b>
Intérêts	82 651,20

## 6. Etat du capital

	Montants en €	Nombre d'actions
<b>A. Capital</b>		
1. Capital souscrit		
A la fin de l'exercice précédent	1 560 075 000,00	16 636 078
Modifications pendant l'exercice comptable		
- Augmentation du capital	29 075 287,14	35 963
- Transfert vers les subsides en capital	-57 175 287,14	
<b>A la fin de l'exercice</b>	<b>1 531 975 000,00</b>	<b>16 672 041</b>
2. Composition du capital		
2.1. Sortes d'actions		
Actions nominatives sans valeur nominale	1 531 975 000,00	16 672 041
<b>B. Capital non payé</b>		
1. Capital non appelé	81 913 500,00	
Actionnaires qui doivent encore verser - SNCB Holding	81 913 500,00	

## 7. Comptes de régularisation du passif

Montants en €	
<b>Charges à imputer</b>	<b>78 411 802,36</b>
Pécules de vacances et prime du personnel	78 326 919,74
Divers	84 882,62
<b>Produits à reporter</b>	<b>108 668 423,34</b>
Redevances infrastructure	106 128 553,22
Escompte créance pour assainissement	2 539 805,12
Divers	65,00

## 8. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Montants en €	2009	2010
<b>Entreprises liées</b>		
1. Immobilisations financières	3 286 942,57	3 245 017,06
Participation	2 986 942,57	3 095 017,06
Créances : autres	300 000,00	150 000,00
2. Créances	100 178 682,63	139 470 397,00
A plus d'un an	7 850 000,00	7 850 000,00
A un an au plus	92 328 682,63	131 620 397,00
3. Placements de trésorerie	319 320 000,00	442 265 000,00
Créances	319 320 000,00	442 265 000,00
4. Dettes	189 233 567,93	300 306 656,00
A plus d'un an	21 289 834,76	19 499 334,00
A un an au plus	167 943 733,17	280 807 322,00
7. Résultats financiers		
Produits des immobilisations financières	27 135,01	17 325,00
Produits des actifs circulants	3 153 691,62	2 009 369,00
Charges des dettes	908 457,64	1 318 365,00
<b>Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation</b>		
1. Immobilisations financières	3 000,00	3 000,00
Participation	3 000,00	3 000,00

## 9. Bilan social

Infrabel ne dispose pas de personnel propre. Le personnel requis, statutaire ou contractuel, est détaché par la SNCB Holding. Au 31/12/2010, 12 275 travailleurs étaient détachés par la SNCB Holding, exprimés en équivalents temps plein.

05



# Rapport du Collège des Commissaires sur les comptes annuels au 31 décembre 2010

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises. Il fait suite à notre rapport de carence établi le 27 avril 2011.

## Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels d'Infrabel S.A. de droit public pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, établis conformément au référentiel comptable et légal généralement applicable en Belgique, tel que décrit dans le Code des Sociétés, et à celui spécifique à la société, tel que principalement dans la loi du 21 mars 1991 ainsi que dans la réglementation spécifique aux sociétés ferroviaires, entre autres les Arrêtés Royaux du 20 décembre 2004 et la Loi de Programme du 23 décembre 2009. Le total du bilan s'élève à € 14 751 229 383 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice à affecter de € 2 700 360.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix de ces procédures relève de notre jugement, en ce compris l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Dans le cadre de cette évaluation de risque, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur dans la société lié à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir les procédures de contrôle appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous estimons que les éléments probants recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### Mentions et informations complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des Sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément au référentiel comptable et légal généralement applicable en Belgique et à celui spécifique à la société.
- Les comptes annuels et le rapport de gestion ne nous ont pas été fournis dans les délais légaux, comme stipulé à l'article 143 du Code des Sociétés. Les délais ainsi que la mise à dispositions des documents requis, comme stipulé à l'article 553 du Code des Sociétés, n'ont pas été respectés. A l'exception de ces faits, nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés.
- L'affectation des résultats proposée à l'Assemblée Générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Malgré les nombreuses références faites aux IFRS dans les comptes annuels nous insistions sur le fait que notre mission est, strictement et uniquement, de vérifier la conformité des comptes annuels au référentiel comptable et légal généralement applicable en Belgique et à celui spécifique et à la société.

### Le Collège des Commissaires

#### La Cour des comptes

*représentée par*

**Michel de Fays**  
Conseiller à la Cour des comptes

**Rudi Moens**  
Conseiller à la Cour des comptes

#### Les membres de L'Institut des Réviseurs d'Entreprises

**Delbrouck, Camaratta, Gilles & Associates ScPRL**

*Représentée par*

**M. Delbrouck**  
Réviseur d'entreprises

**KPMG Vias Sc.SA**

*Représentée par*

**H. Van Impe**  
Réviseur d'entreprises

06



# Corporate Governance

## Introduction

---

Ce chapitre, destiné à faire partie intégrante du rapport annuel 2010, est consacré à la gouvernance d'entreprise, communément appelé Corporate Governance.

L'objectif de ce chapitre est de faire connaître les règles de fonctionnement de la Société à la lumière des principes du Corporate Governance. Dans son article 17 § 4, la loi du 21 mars 1991 prévoit que le Comité de Nominations établit chaque année un rapport concernant les rémunérations, qui sera repris dans le rapport annuel.

Ce rapport concernant les rémunérations est repris dans ce chapitre.

### 1. Conseil d'Administration

#### A. Composition

Le Conseil est composé de maximum 10 membres, en ce compris l'Administration délégué. Au moins un tiers de ses membres au minimum doivent être de l'autre sexe (article 207 § 1 de la loi du 21 mars 1991). Le nombre d'Administrateurs est déterminé par le roi, par arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres, et a été augmenté de 6 à 8 (art. 1 AR 11 juin 2009). La parité linguistique est respectée.

Le Conseil est composé comme suit :

- Mme Christine VANDERVEEREN, Président du Conseil (depuis le 17/06/2009),
- M. Luc LALLEMAND, Administrateur délégué,
- M. Antoon COLPAERT\*, Administrateur (président jusqu'au 16/06/2009),
- M. Henry-Jean GATHON, Administrateur (depuis le 17/06/2009),
- Mme Fabienne GORLLER\*, Administratrice,
- M. Jan KERREMANS\*, Administrateur,
- Mme Mieke OFFECIERS\*, Administratrice,
- M. Laurent VRIJDAGHS\*, Administrateur,

#### Modifications en 2010

Le mandat de cinq membres non exécutifs (\*) du Conseil d'Administration et de l'Administrateur délégué venait à échéance le 29 octobre 2010. En 2010, aucune nomination de membres du Conseil d'Administration par le Roi n'a eu lieu. Les membres « sortants » du Conseil d'Administration nommés par arrêté royal, doivent, en vertu du principe de la continuité du service public, rester en position en attendant que les nouvelles nominations sont prévues par la loi. Le mandat de M. COLPAERT, membre « sortant » nommé par la SNCB-Holding dans l'Assemblée Générale d'Infrabel, a été prolongé par la SNCB-Holding à l'Assemblée Générale d'Infrabel du 27 octobre 2010, à compter du 28 octobre 2010 à minuit, jusqu'à ce qu'il soit raisonnablement possible de prévoir une nomination d'un Administrateur pour une durée de six ans.

Fonction principale exercée en 2010 en dehors d'Infrabel par les Administrateurs non exécutifs

- Mme Christine VANDERVEEREN, Directeur, Service Juridique, Dexia Banque Belgique S.A. ;
- M. Antoon COLPAERT, Commissaire régional des Ports - Ministère de la Communauté flamande ;
- M. Henry-Jean GATHON, Professeur à l'Université de Liège, HEC-Management School, Département Economie ;
- Mme Fabienne GORLLER, Chef de cabinet adjointe en charge du Budget et du Secrétariat de Cabinet de la Ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale Marie-Dominique Simonet ;
- M. Jan KERREMANS, commissaire d'arrondissement de Turnhout (depuis le 13/07/2009) ;
- Mme Mieke OFFECIERS, Gérant de MDL bvba ;
- M. Laurent VRIJDAGHS, Administrateur-Général de la Régie des Bâtiments.

## B. Nomination des administrateurs

Conformément à l'article 207 de la loi du 21 mars 1991, le Roi nomme, par arrêté délibéré en Conseil des Ministres, un nombre d'Administrateurs proportionnel aux droits de vote attachés aux actions détenues par l'Etat. Les autres Administrateurs sont ensuite nommés par les autres actionnaires.

Etant donné que l'Etat belge est actionnaire à 80% + 1 voix des droits de vote d'Infrabel, 6 membres du Conseil sur 8 sont nommés par le Roi, par arrêté délibéré en Conseil des Ministres. Deux membres du Conseil ont été nommés par un collège électoral séparé de l'Assemblée Générale composé de porteurs de titres B (SNCB-Holding).

Les Administrateurs sont choisis en fonction de la complémentarité de leurs compétences telle que l'analyse financière et comptable, les aspects juridiques, la connaissance du secteur du transport, l'expertise en matière de mobilité, la stratégie du personnel et les relations sociales.

Les mandats de Mme OFFECIERS, Mme GORLLER et MM. COLPAERT, KERREMANS, LALLEMAND en VRIJDAGHS prennent fin dès que le Roi, par arrêté délibéré en Conseil des Ministres, nomme de nouveaux Administrateurs et que cet arrêté entre en vigueur.

Le mandat de M. COLPAERT prend fin dès que, après l'arrêté royal susmentionné, un collège électoral séparé de l'Assemblée Générale, composé des porteurs d'action B, nomme un nouvel Administrateur.

Les mandats de Mme VANDERVEEREN et M. GATHON viennent à échéance le 17 juin 2015.

## C. Fonctionnement

### Fréquence des réunions

«Le Conseil se réunit au moins six fois par an.» (article 24 des statuts). Le Conseil d'Administration se réunit en principe le dernier jeudi de chaque mois. Des réunions extraordinaires sont organisées pour discuter de dossiers ponctuels.

En 2010, le Conseil d'Administration s'est réuni à 14 reprises.

### Compétence

La compétence du Conseil est définie à l'article 17 de la loi du 21 mars 1991:

«§1. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de l'entreprise publique. Le Conseil d'Administration contrôle la gestion assurée par le Comité de Direction. Le Comité de Direction fait régulièrement rapport au Conseil.

Le Conseil, ou son président, sans préjudice des pouvoirs lui conférés par l'article 18 §5 (de la loi du 21 mars 1991) peut, à tout moment, demander au Comité de Direction un rapport sur les activités de l'entreprise ou sur certaines d'entre elles.»

### Prise des décisions au sein du Conseil d'Administration

**Quorum:** «Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. A défaut, une nouvelle réunion peut être convoquée. Le Conseil délibérera et statuera valablement sur les points portés à l'ordre du jour de la réunion précédente à condition qu'au moins un tiers des membres soit présent ou représenté.

*Les Administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil par le biais d'une conférence téléphonique ou par le biais de moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre simultanément les unes les autres. Toute personne participant à une réunion conformément au présent § 2 sera considérée comme présente à ladite réunion.*

*Tout Administrateur peut donner à un autre Administrateur, par écrit ou tout autre moyen de communication ayant un support matériel, procuration pour le représenter à une réunion déterminée du Conseil et y voter en son lieu et place. Un Administrateur ne peut représenter qu'un seul autre membre du Conseil. Toute représentation par procuration constituera une présence pour la détermination du quorum.» (article 26 des statuts)*

**Majorité:** «Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des voix exprimées. Par dérogation à ce qui précède, les décisions suivantes du Conseil sont prises à la majorité des deux tiers des voix exprimées:

- 1° l'approbation du contrat de gestion entre l'Etat et la société et de toute modification de ce contrat ;
- 2° la prise de participations qui excèdent l'une des limites visées à l'article 13, § 2, premier alinéa, de la loi du 21 mars 1991 précitée ;

*En cas de partage des voix, la voix du président ou de l'Administrateur qui le remplace est prépondérante.» (article 27 des statuts)*

*«Dans des cas exceptionnels dûment justifiés par l'urgence et l'intérêt social, les décisions du Conseil d'Administration peuvent être prises par consentement unanime des Administrateurs exprimé par écrit, dont les signatures sont apposées soit sur un seul document, soit sur des exemplaires multiples de celui-ci.*

*Le premier alinéa ne s'applique pas à l'arrêt des comptes annuels, à l'utilisation du capital autorisé, ni à l'approbation du contrat de gestion entre l'Etat et la société ou de toute modification de ce contrat.» (article 28 des statuts)*

Durant l'année 2010, le Conseil n'a pas utilisé cette méthode.



## Charte de l'Administrateur

Dans le but d'aider les Administrateurs à remplir leur mission, dans le respect des règles d'indépendance, de compétence, d'éthique et d'intégrité, le Conseil a lors de sa réunion du 25 novembre 2004 adopté, comme faisant partie de son règlement d'ordre intérieur, la «Charte de l'Administrateur».

Cette Charte est d'application aux membres du Conseil d'Administration d'Infrabel, ainsi qu'à tout Administrateur désigné par Infrabel dans une société.

Par cette charte, les Administrateurs s'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, à :

1. Agir en toute circonstance de manière indépendante.
2. Veiller activement aux intérêts de la société.
3. Veiller au fonctionnement efficace du Conseil d'Administration.
4. Protéger les intérêts de tous les actionnaires.
5. Tenir compte des attentes légitimes de tous les partenaires de la société (collectivité, clients, cadres, salariés, fournisseurs et créanciers).
6. Veiller au respect par la société de ses obligations et engagements, des lois, règlements et codes de bonne pratique.
7. Eviter tout conflit entre ses intérêts personnels directs ou indirects et ceux de la société.
8. Eviter un usage incorrect des informations et les délits d'initié.
9. Développer de manière permanente ses compétences professionnelles.
10. Adhérer à l'esprit de la Charte.

## Comités du Conseil d'Administration

Afin de l'assister et de le conseiller dans l'exécution de ses fonctions, le Conseil a, conformément aux articles 210 et 211 de la loi du 21 mars 1991, constitué en son sein, un Comité d'Audit et un Comité de Nominations et de Rémunération.

## D. Evaluation du Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration avait donné mission à Guberna, en concertation avec Deloitte, d'évaluer le Conseil d'Administration. Les résultats, conclusions et recommandations de cette évaluation ont été présentés au Conseil d'Administration du 26 novembre 2009.

Le 25 février 2010, le Conseil d'Administration a pris une décision sur l'opérationnalisation de ces recommandations. Il a été décidé que le Président du Conseil d'administration et le Président des différents Comités organiseraient tous les deux ans une évaluation de leur fonctionnement. Ces évaluations concerneront alternativement Conseil d'Administration / Comités.

## 2. Comité d'Audit

L'existence de ce Comité est prévue dans la loi à l'article 210 de la loi du 21 mars 1991.

### A. Composition

Le Comité est composé de quatre Administrateurs à l'exclusion de l'Administration délégué, désignés par le Conseil d'Administration. Il y a parité linguistique.

Le Comité est composé comme suit :

- M. Laurent VRIJDAGHS, Président du Comité d'Audit,
- M. Antoon COLPAERT,
- Mme Mieke OFFECIERS,
- M. Henry-Jean GATHON.

Le Comité d'Audit peut inviter à ses réunions l'Administration délégué, qui y siège avec voix consultative. Les Commissaires du Gouvernement participent également avec voix consultative aux réunions de ce comité.

Le Comité d'Audit peut également, de la même façon, inviter toute personne utile pour mener à bien les tâches qui lui ont été confiées par le Conseil d'Administration.

### Changements en 2010

Le 26 janvier 2010, le Conseil d'Administration a décidé, dans le cadre de l'opérationnalisation des recommandations Guberna susmentionnées, de modifier la composition des Comités, de sorte que chaque Administrateur ne soit investi que d'un seul mandat au sein d'un Comité. Mme Fabienne GORLLER, investi d'un mandat dans le Comité d'Audit et dans le Comité de Nominations et de Rémunération, a été remplacé par M. Henry-Jean GATHON.

### B. Fonctionnement

#### Fréquence des réunions

Le Comité se réunit à intervalles réguliers, en principe une fois par trimestre. Le Président du Comité peut convoquer des réunions spéciales afin que le Comité puisse mener à bien sa mission.

Le Comité s'est réuni à 7 reprises durant l'année 2010.

#### Compétences

Le Comité d'Audit assume les tâches que lui confie le Conseil d'Administration. En outre, il a pour mission d'assister le Conseil d'Administration à travers l'examen des informations financières, notamment les comptes annuels, le rapport annuel et les rapports intermédiaires. Le Comité s'assure également de la fiabilité et de l'intégrité des rapports financiers en matière de gestion des risques. Au moins quatorze jours avant la réunion au cours de laquelle il établit les comptes annuels, le Conseil d'Administration soumet ces comptes à l'avis du Comité d'Audit.

Le Comité d'Audit assiste le Conseil d'Administration en exerçant, en particulier, les activités suivantes :

- En collaboration avec la Direction et le Collège des Commissaires, veiller à la fiabilité et l'intégrité des comptes annuels et des comptes consolidés d'Infrabel et des comptes semestriels préalablement à leur soumission au Conseil.
- Examiner les informations financières, notamment les comptes annuels, et formuler un avis au Conseil à leur sujet.
- En collaboration avec le Collège des Commissaires et le responsable de l'Audit Interne I-AI, évaluer, superviser et se prononcer sur le système de contrôle interne d'Infrabel et sur les constatations et recommandations y afférentes formulées par le Collège des Commissaires, de même que les réponses que le management y a apportées.
- Examiner et approuver le programme d'audit préparé par le responsable de l'Audit Interne I-AI.
- Examiner les conclusions et les recommandations importantes formulées dans les rapports d'audit ; veiller au suivi de ces recommandations et à la réalisation par le management des actions convenues avec l'Audit Interne I-AI en réponse à ces recommandations d'audit et les actions mises en œuvre par le management en réponse à ces recommandations; charger l'Audit Interne I-AI d'intervenir auprès du Comité de Direction en cas de lacunes et/ou de retards significatifs constatés dans la mise en œuvre de ces recommandations.
- Apprécier la façon dont les risques (financiers, opérationnels et autres) auxquels est exposée Infrabel sont identifiés, évalués et maîtrisés, s'assurer de la fiabilité et de l'intégrité des rapports financiers en matière de gestion des risques.
- Veiller à la coordination des travaux d'audit interne, de ceux confiés à des consultants externes et de ceux du Collège des Commissaires.
- Approuver la structure de l'Audit Interne d'Infrabel et le budget de celui-ci dans ses composantes relatives au personnel, à la formation de celui-ci et au support matériel.
- Transmettre au Conseil d'Administration un avis motivé relatif à la désignation et au remplacement du responsable de l'Audit Interne d'Infrabel après avis du Comité de Nominations et de Rémunération ; veiller à l'indépendance et à l'objectivité des auditeurs internes et externes.
- Approuver la Charte de l'Audit Interne d'Infrabel et les révisions ultérieures de celle-ci.
- Transmettre au Conseil d'Administration un avis motivé relatif à la nomination ou la renomination des réviseurs d'Infrabel ainsi qu'à leurs honoraires.
- Procéder au contrôle et à l'instruction de tout dossier spécifique jugé nécessaire par le Conseil d'Administration.

### 3. Comité de Nominations et de Rémunération

L'existence du Comité de Nominations et de Rémunération est prévue par l'article 211 de la loi du 21 mars 1991.

#### A. Composition

Ce Comité est composé de quatre Administrateurs dont le Président du Conseil qui le préside et l'Administration délégué. Il y a parité linguistique.

Le Comité se compose comme suit :

- Mme Christine VANDERVEEREN, Présidente du Comité de Nominations et de Rémunération (depuis 17/06/2009),
- M. Luc LALLEMAND,
- M. Jan KERREMANS,
- Mme Fabienne GORLLER

#### Modifications en 2010

Néant

#### B. Fonctionnement

##### Fréquence des réunions

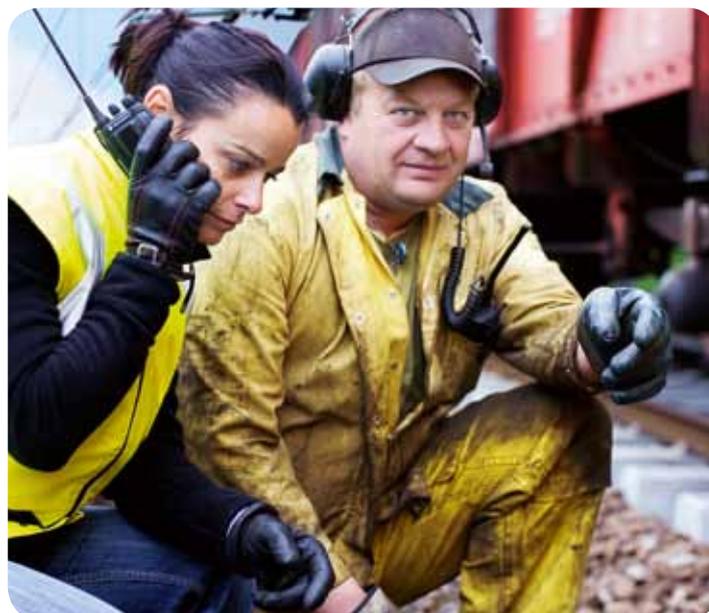
Le Comité se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de la société. Il s'est réuni à 5 reprises en 2010.

##### Compétence

Le Comité rend un avis sur les candidatures proposées par l'Administration délégué en vue de la nomination des membres du Comité de Direction.

Il fait des propositions au Conseil au sujet de la rémunération et des avantages accordés aux membres du Comité de Direction et aux cadres supérieurs. Le Conseil d'Administration suit ces questions de manière continue (article 211 § 2 de la loi du 21 mars 1991).

En outre, il assume les tâches que le Conseil d'Administration lui confie.



#### 4. Taux de présence aux réunions et rémunération sur base individuelle des Administrateurs

L'Assemblée Générale du 16 mai 2006 a décidé, sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération, de modifier la rémunération des Administrateurs, avec effet rétroactif au 1er janvier 2006, comme suit:

La rémunération du Président se compose d'une partie annuelle fixe qui s'élève à € 27 200 et d'une partie variable constituée par les jetons de présence aux réunions. Ces jetons sont de:

- € 500 par Conseil,
- € 400 par Comité auquel il ou elle participe.

En outre, le Président perçoit une indemnité annuelle pour frais de fonctionnement de € 2 400.

La rémunération des autres Administrateurs (à l'exception de l'Administrateur délégué) se compose d'une partie annuelle fixe qui s'élève à € 13 600 et d'une partie variable constituée par les jetons de présence. Ces jetons sont de :

- € 500 par Conseil,
- € 400 par Comité auquel ils participent.

En outre, ils perçoivent une indemnité annuelle pour frais de fonctionnement de € 1 200.

La présence aux réunions est une condition nécessaire à l'obtention du jeton de présence.

Montant en €	TAUX DE PRÉSENCE AUX RÉUNIONS DU CONSEIL ET DES COMITÉS D'INFRABEL			RÉMUNÉRATION (BRUT) DES ADMINISTRATEURS
	Conseil (total 14)	Comité d'Audit (total 7)	C. Nom. et Rém. (total 5)	Conseil et autres Comités (€)
Christine Vanderveeren	14/14		5/5	36 200,04
Antoon Colpaert	14/14	7/7		23 399,96
Fabienne Gorller	13/14		5/5	22 099,96
Henry-Jean Gathon	14/14	7/7		23 399,96
Jan Kerremans	12/14		5/5	21 599,96
Mieke Offeciers	12/14	6/7		21 999,96
Laurent Vrijdaghs	13/14	6/7		22 499,96



## 5. Comité de Direction

### A. Composition

L'article 208 de la loi du 21 mars 1991 dispose que «Le Comité de Direction est présidé par l'Administrateur délégué. Le Conseil d'Administration fixe le nombre des autres membres du Comité de direction».

La parité linguistique est respectée en application de l'article 16 de la loi du 21 mars 1991. Conformément à la loi et aux statuts, l'Administrateur délégué appartient à un rôle linguistique différent de celui du président du Conseil d'Administration (article 207 § 4 de la loi 21 mars 1991).

Le Comité de Direction est composé comme suit :

- M. Luc LALLEMAND, Administrateur délégué,
- M. Eddy CLEMENT, Directeur général Réseau,
- M. Jean-Marie RAVIART, Directeur général Infrastructure,
- M. Luc VANSTEENKISTE, Directeur général Accès au Réseau.

### Règles régissant leur nomination et leur révocation

Les directeurs généraux sont nommés par le Conseil d'Administration, sur proposition de l'Administrateur délégué et après avoir pris l'avis du Comité de Nominations et de Rémunération. Ils sont révoqués par le Conseil d'Administration (article 208 de la loi du 21 mars 1991).

### Modifications en 2010 :

Dans l'attente de la désignation des nouveaux Administrateurs et, ensuite, des membres du Comité de Direction par le Conseil d'Administration nouvellement composé, le Conseil du 9 septembre souhaitait assurer la continuité en prolongeant provisoirement les mandats actuels des directeurs généraux. Par ailleurs, le Conseil souhaitait qu'aucun passif social supplémentaire ne soit créé par cette prolongation.

Vu l'article 32 des statuts, l'avis du Comité de Nominations et de Rémunération, sur la proposition de l'Administrateur délégué, le Conseil d'Administration du 28 octobre 2010 a décidé :

- de prolonger les mandats des membres du Comité de Direction, MM. VANSTEENKISTE, RAVIART et CLEMENT. Cette prolongation prendra fin lorsque les conditions suivantes seront remplies :
  - > Le Roi aura nommé l'Administrateur délégué et des Administrateurs pour un délai de 6 ans, conformément aux articles 19 et 30 des statuts, suite à l'échéance des mandats de MM. Luc LALLEMAND, Jan KERREMANS et David VRIJDAGHS et de Mmes Mieke (VAN DE WIELE) OFFECIERS et Fabienne GORLLER le 29 octobre 2010.
  - > L'Assemblée Générale aura nommé un Administrateur, sur proposition de la SNCB-Holding, pour un délai de 6 ans suite à l'échéance du mandat de M. COLPAERT.
  - > Le Conseil d'Administration aura ensuite désigné des directeurs généraux conformément à l'article 32 des statuts, et que cette nomination sera entrée en vigueur.
- de charger M. VANSTEENKISTE de la compétence de «deuxième signature» prévue à l'article 38, alinéa 2 des statuts durant la durée de prolongation temporaire.

- de charger Mme VANDERVEEREN de signer les contrats figurant en annexe.

### B. Fonctionnement

#### Fréquence des réunions

Les réunions du Comité de Direction se tiennent en principe chaque semaine, d'ordinaire le mardi. Durant l'année 2010, le Comité de Direction s'est réuni à 48 reprises.

#### Compétences

Conformément à l'article 208 de la loi du 21 mars 1991, «Le Comité de Direction est chargé de la gestion journalière et de la représentation en ce qui concerne cette gestion, de même que de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration.

Les membres du Comité de Direction forment un collège. Ils peuvent se répartir les tâches.»

#### Représentation

Selon l'article 208 de la loi du 21 mars 1991, la Société est valablement représentée dans ses actes, y compris la représentation en justice, par l'Administrateur délégué et le directeur général, désigné à cette fin par le Conseil d'Administration, agissant conjointement.

Tous les actes de gestion ou qui engagent la Société sont signés conjointement par l'Administrateur délégué et le directeur général désigné à cette fin par le Conseil d'Administration.

Ce directeur appartient à un rôle linguistique différent de celui de l'Administrateur délégué.

Le Roi peut déterminer, par arrêté royal délibéré en Conseil de Ministres, les actes dont le mode d'approbation déroge à cet article.

Le Conseil du 8 novembre 2004 et du 28 octobre 2010 a désigné M. Luc VANSTEENKISTE comme Directeur général détenteur de la deuxième signature.



## C. Rémunération des membres du Comité de Direction

### Rémunération de l'Administrateur délégué

Le montant global brut, y compris les avantages en nature, attribué à l'Administrateur délégué pendant l'année 2010 s'élevait à € 485.605,61. Les primes pour les prestations de 2010 ne seront fixées qu'en 2011, et ne sont dès lors pas comprises dans le montant précité. Les primes de gestion pour les prestations 2009 sont comprises dans ce montant.

### Critères d'évaluation pour l'Administrateur délégué

Sur la proposition du Comité de Nominations et de Rémunération du 29 juin 2010, le Conseil d'Administration a approuvé, dans le cadre du performance management, les objectifs 2010 pour l'Administrateur délégué et les directeurs généraux.

Les résultats organisationnels (les objectifs) sont répartis sur six objectifs principaux: la sécurité et la ponctualité (chacun 20%), les investissements et le plan BRIO - le plan stratégique d'Infrabel - (chacun 5%), les objectifs financiers et l'exécution du contrat de gestion (chacun 15%). Par ailleurs, il reste encore 20% pour l'évaluation personnelle (discrétionnaire).

Le Comité de Nominations et de Rémunération et le Conseil d'Administration ont indiqué un certain nombre d'éléments à développer davantage ou à optimiser pour les objectifs 2011.

Le Conseil d'Administration du 27 mai 2010 a approuvé l'évaluation 2009 des membres du Comité de Direction, telle qu'elle a été proposée par le Comité de Nominations et de Rémunération du 20 mai 2010.

### Rémunération des directeurs généraux

Le Conseil du 27 janvier 2005 a fixé la rémunération des membres du Comité de Direction.

Le système de rémunération comprend:

1. une partie fixe, à savoir:

- le salaire de base;
- l'allocation de gestion octroyée mensuellement;
- l'indemnité de fonction: montant forfaitaire mensuel.

2. une partie variable, à savoir:

- l'allocation de fonction: 0 à 100% du salaire annuel de base. Le pourcentage d'octroi est déterminé par le Comité de Nominations et de Rémunération, sur proposition de l'Administrateur délégué, compte tenu du degré de difficulté et de la complexité sociale de la fonction exercée. Le pourcentage sera revu chaque année;
- la prime de productivité: variable selon un coefficient d'appréciation de 0 à 3. La prime de productivité est fixée annuellement après publication des résultats de l'Entreprise.

La partie variable représente en moyenne environ 30% de la rémunération.

Le pécule de vacances, la prime annuelle et les autres allocations et indemnités éventuelles sont déterminés selon les dispositions réglementaires applicables. Les contractuels bénéficient d'une assurance-groupe.

Sur proposition du Comité de Nominations et de Rémunération du 4 octobre 2007, le Conseil d'Administration du 25 octobre 2007 a augmenté l'allocation de fonction du directeur général chargé de la deuxième signature de 25% à 30%.

Le montant global brut attribué aux membres du Comité de Direction, à l'exception de celui de l'Administrateur délégué, s'élève, pour l'année 2010, à € 1.006.875,57. Les primes pour les prestations de 2010 ne sont fixées qu'en 2011, et ne sont donc pas comprises dans ce montant. Les primes de gestion pour les prestations 2009 sont comprises dans le montant.

## 6. Contrôle

### A. Commissaire du Gouvernement

L'article 213 de la loi du 21 mars 1991 dit: «Infrabel est soumise au contrôle du ministre qui a les entreprises publiques dans ses attributions et du ministre qui a la régulation du transport ferroviaire dans ses attributions. Ce contrôle est exercé à l'intervention de deux Commissaires du Gouvernement, nommés et révoqués par le Roi sur la proposition du ministre concerné.

Les Commissaires du Gouvernement sont invités à toutes les réunions du Conseil d'Administration et du Comité de Direction et y siègent avec voix consultative (article 213 § 3 de la loi du 21 mars 1991).

Les Commissaires du Gouvernement participent également, avec voix consultative, aux réunions du Comité d'Audit (article 210 § 1 de la loi du 21 mars 1991).

Les Commissaires du Gouvernement veillent au respect de la loi, des statuts et du contrat de gestion. Ils veillent à ce que la politique d'Infrabel, en particulier celle menée en exécution de l'article 13, ne porte pas préjudice à la mise en oeuvre des missions de service public.

Chaque Commissaire du Gouvernement fait rapport au ministre dont il relève. Les Commissaires du Gouvernement font rapport au ministre du budget sur toutes les décisions du Conseil d'Administration ou du Comité de Direction qui ont une incidence sur le budget général des dépenses de l'Etat.

Chaque Commissaire du Gouvernement introduit, dans un délai de quatre jours ouvrables, un recours auprès du ministre dont il relève contre toute décision du Conseil d'Administration ou du Comité de Direction qu'il estime contraire à la loi, aux statuts ou au contrat de gestion ou susceptible de porter préjudice à la mise en oeuvre des missions de service public d'Infrabel. Chaque Commissaire du Gouvernement peut, dans le même délai, introduire un tel recours contre toute décision d'augmentation des redevances de l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire. Le recours est suspensif.

M. Rik GOETINCK, et sa suppléante Mme. Veerle STRAETEMANS ont été nommés Commissaire du Gouvernement auprès d'Infrabel à partir du 1 août 2008 par arrêté royal du 4 juillet 2008.

M. Eric PONCIN et son suppléant M. Michel BALON ont été nommés Commissaire du Gouvernement auprès d'Infrabel à partir du 1 août 2008 par arrêté royal du 9 juillet 2008.

## B. Collège des Commissaires

L'article 25 §1 de la loi du 21 mars 1991 dit «Le contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité, au regard de la loi et du statut organique, des opérations à constater dans les comptes annuels, est confié, dans chaque entreprise publique autonome, à un Collège des Commissaires qui compte quatre membres. Les membres du Collège portent le titre de commissaire.»

Il est composé de quatre membres dont deux sont nommés par la Cour des Comptes parmi ses membres et les deux autres sont nommés par l'Assemblée Générale parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'entreprises.

Les membres du Collège sont:

- M. Herman VAN IMPE, Président du Collège, réviseur d'entreprises,
- M. Michel DELBROUCK, réviseur d'entreprises,
- M. Michel DE FAYS, conseiller à la Cour des Comptes,
- M. Ignace DESOMER, Président de la Cour des Comptes (jusqu'au 12/10/2010),
- M. Rudy MOENS, conseiller à la Cour des Comptes (depuis 12/10/2010).

Ils sont nommés pour un terme de maximum six ans renouvelable. La durée du mandat doit, le cas échéant être précisée dans les statuts. Les statuts ont fixé la durée du mandat des membres du Collège des Commissaires à 3 ans.

Les mandats viennent à échéance:

- pour M. VAN IMPE, lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011,
- pour M. DELBROUCK, lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

Un marché public a été lancé pour la désignation des réviseurs d'entreprise. Le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration du 23 décembre 2010 ont formulé une proposition de désignation des réviseurs d'entreprise pour les comptes statutaires et les comptes consolidés.

## 7. Mandats dans les filiales et sociétés à participation

### A. Sociétés dans lesquelles des mandats ont été exercés (participations directes et indirectes) par des membres des organes de gestion ou du personnel Infrabel

Infrabel a deux filiales directes: la SA TUC RAIL, la SA CHANTIER DE CREOSOTAGE DE BRUXELLES (CCB). Infrabel a des participations directes dans le GEIE Corridor C, la SCRL GREENSKY (constitué le 15 juillet 2009) et la SCRL SPS FIN (constitué le 24 avril 2009 et actions acheté par Infrabel le 27/04/2009). En outre, il y a encore des participations indirectes dans la SA WOODPROTECT BELGIUM et la SA BRUSSELS WOOD RENEWABLE (constitué le 22 décembre 2008) - filiales de la SA CCB - et dans GEIE IV-Infra/TUC - filiale de la SA TUC RAIL. Dans toutes ces sociétés, les mandats sont exercés par des membres des organes de gestion ou par des agents d'Infrabel.

### B. Membres des organes de gestion ou du personnel Infrabel ayant exercé des mandats

- M. Luc LALLEMAND, Président TUC RAIL ;
- M. Eddy CLEMENT, Administrateur TUC RAIL ;
- M. Jean-Marie RAVIART, Président CCB et WOODPROTECT Administrateur TUC RAIL, Président BRUSSELS WOOD RENEWABLE ;
- M. Luc VANSTEENKISTE, Administrateur TUC RAIL, gérant GEIE Corridor C, président RNE ;
- M. Dirk DEMUYNCK, Administrateur délégué TUC RAIL ;
- M. Franky VERBRUGGEN, Administrateur CCB et WOODPROTECT ;
- M. Richard MARCELIS, Administrateur CCB, WOODPROTECT, BRUSSELS WOOD RENEWABLE et GREENSKY ;
- M. Dirk. VANOOTEGHEM, Administrateur GIEE IV-Infra/TUC ;
- M. Jan MILH, Administrateur GEIE IV-Infra/TUC.

### C. Rémunérations

Tous les mandats d'Administrateur sont non rémunérés.

Le montant global brut, pour l'année 2010, attribué à l'Administrateur délégué de TUC RAIL est repris dans le rapport annuel de TUC RAIL.

L'Administrateur délégué de CCB et de WOODPROTECT ne perçoit pas de rémunération en tant qu'Administrateur délégué.

Etabli à Bruxelles, le 31/03/2011.

Au nom du Conseil d'Administration,

**Christine Vanderveeren**

Présidente du Conseil  
d'Administration

**Luc Lallemand**

Administrateur délégué